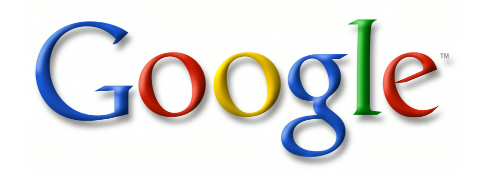
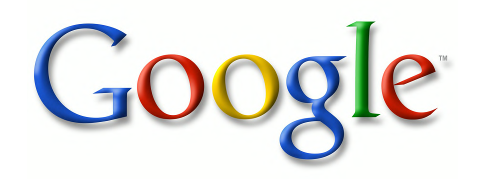








Félice

S.E

# ÉMANCIPATION

## IMMÉDIATE ET COMPLÈTE

## DES ESCLAVES.

# ÉMANCIPATION

# IMMÉDIATE ET COMPLÈTE

# DES ESCLAVES.

---

## APPEL AUX ABOLITIONISTES,

PAR G. DE FÉLICE.




PARIS,
CHEZ DELAY, RUE TRONCHET, 2.

1846.

# ÉMANCIPATION

# IMMÉDIATE ET COMPLÈTE

# DES ESCLAVES.

---

## I. — RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

Le principe de l'émancipation des esclaves, considéré au point de vue abstrait, n'a plus en France de contradicteurs sérieux. Tout le monde aujourd'hui est abolitioniste, ou prétend l'être; et l'on ne trouverait pas un seul homme de quelque valeur qui osât déclarer du haut de la tribune, avec le Conseil colonial de Bourbon, que l'esclavage est d'institution divine, et doit être perpétuel.

Mais cette unanimité n'existe qu'en théorie; au-delà elle se brise; et il y a, en réalité, trois classes d'abolitionistes très-distinctes : les abolitionistes apparents, les temporiseurs, et ceux que je nommerai abolitionistes purs, puisque cette expression a été employée dans les deux Chambres.

Les premiers n'accordent absolument que le principe. Essayez de faire un pas, un seul pas sur le terrain de l'application, aussitôt ils vous accusent d'attenter au droit de propriété, et protestent qu'il est souverainement imprudent de substituer l'action de l'homme à celle de la Providence : c'est-à-dire que ce qu'ils acceptent en principe,

ils le démentent en fait, et qu'ils renvoient l'affranchissement des Noirs à un avenir indéfini, comme s'il y avait dans ce laborieux et séculaire enfantement de la liberté quelque chose de fatal !

Évidemment, ce ne sont pas là des abolitionistes. Qu'ils se nomment ainsi par précaution oratoire ou par pudeur, on le comprend; mais leur vrai nom est celui d'anti-abolitionistes, et ce n'est pas à eux que je viens m'adresser. Que leur dirais-je qui ne leur ait été dit? et à quoi bon raisonner avec des gens dont un grand nombre se laisse prendre à de tout autres arguments que des raisons ?

La deuxième classe d'abolitionistes se compose de ceux qui demandent sincèrement l'application du principe, mais ne veulent qu'une émancipation graduelle et plus ou moins tardive. Ils sont, du reste, très-divers entre eux, et leurs systèmes renferment des éléments hétérogènes. Chez les uns, c'est l'idée du devoir qui prédomine; chez les autres, celle de l'intérêt. La plupart tâchent de réunir les deux idées au moyen d'ingénieuses combinaisons. Ceux-ci demandent l'affranchissement simultané, mais à terme. Ceux-là préfèrent l'affranchissement partiel, mais immédiat. Quelques-uns proposent de faire concourir le trésor public et la charité privée au rachat des Nègres les plus dignes de cette faveur. Il n'entre pas dans mon plan d'examiner ces différents projets. Un point leur est commun à tous : l'ajournement de l'émancipation générale des esclaves.

Enfin, les abolitionistes purs demandent, au nom de la justice, de l'humanité et de la religion, l'émancipation immédiate et complète, sous la seule condition des mesures à prendre pour protéger la sûreté des Blancs et maintenir l'ordre dans les colonies. Ils disent que le droit de l'esclave est absolu, et qu'il n'est pas permis de lui opposer le droit

fictif du maître. Ils disent encore que, pour un crime qui viole si incontestablement et la loi de Dieu et la loi de la nature, il n'y a point de transaction légitime, à moins qu'on ne puisse invoquer contre le devoir de l'émancipation un autre devoir de même espèce, tel que celui de défendre la vie ou la liberté des colons. Avant tout, et quoi qu'il en puisse coûter, le juste : voilà leur principe ; ensuite, l'utile : voilà leur vœu et leur espoir.

Le système des abolitionistes purs n'est pas encore populaire en France. Il ne comptait, je crois, qu'un seul représentant dans la commission coloniale présidée par M. le duc de Broglie, et il n'a pas eu d'organe bien déclaré dans les dernières discussions des Chambres sur le régime de l'esclavage. On traite ces abolitionistes de rêveurs, et les temporiseurs ne voient guère en eux que des auxiliaires compromettants.

C'est là pourtant l'opinion que je me propose de soutenir. Je ne m'y suis pas décidé sans un mûr examen du sujet. Mais plus je l'ai étudié, plus j'ai été affermi dans la conviction que ce système est le seul qui puisse satisfaire les esprits droits et les consciences honnêtes. Je crois : c'est pourquoi je parle.

Il y aura trois questions à considérer. D'abord, la question de devoir : Sommes-nous moralement obligés, oui ou non, de prononcer l'émancipation immédiate des esclaves ? Puis, la question de succès : Pouvons-nous raisonnablement espérer de réussir, en demandant l'émancipation immédiate ? Enfin, la question d'intérêt : Que résulterait-il de l'application de ce système pour la France et pour les colonies ?

J'ose affirmer d'avance que ces trois questions se prêtent un mutuel appui. Le principe juste est aussi le principe

fort et le principe utile. En d'autres termes, c'est la volonté d'accomplir sans délai notre devoir envers les esclaves qui peut seul nous donner des moyens de succès, et protéger les vrais intérêts de tous.

Aucun homme réfléchi ne s'étonnera des intimes rapports que nous trouvons ici entre l'utile et le juste. Il existe une grande loi de la Providence qui fait que ce qui est bon en soi produit toujours le bien commun. La transition du désordre à l'ordre peut offrir des difficultés ; mais l'épreuve est courte, et le bénéfice durable. On ne citerait pas, depuis l'origine du monde, un seul peuple, non pas un seul, qui ait subi un dommage permanent pour avoir réglé sa politique sur les lois éternelles de la morale.

Je n'ai donc pas besoin de repousser le mot fameux : *Périssent les colonies plutôt qu'un principe !* Ce mot est tout simplement absurde, parce qu'il suppose ce qui est impossible, savoir que l'application d'un principe vrai et juste pourrait faire périr les colonies. Si elles devaient périr, ce serait bien plutôt par le maintien d'un principe faux et immoral.

Je donnerai mes raisons sérieusement, et je compte sur des lecteurs sérieux. Si tel de mes arguments paraît peu solide, on ne doit pas en conclure aussitôt que tout le système est défectueux. Avant de prononcer, il faut lire jusqu'au bout. Un écrivain, quoi qu'il fasse, ne saurait tout dire à la fois ; et plus d'une objection, omise dans un lieu, sera discutée dans un autre. Il y a une chose que je tiens à déclarer dès l'abord : c'est que si le principe de l'émancipation immédiate ne gagne rien par cet écrit dans la conviction des hommes d'intelligence et de conscience, la faute en doit retomber sur moi seul. Lecteurs sincères et intègres, n'imputez pas au principe même l'insuffisance

ou l'inhabileté de son défenseur : ce n'est pas lui qui est mauvais, c'est moi qui l'aurai mal soutenu.

Encore quelques mots d'avertissement.

Il m'arrivera souvent de parler en termes énergiques de l'aveuglement des planteurs dans la question de l'esclavage, et de leur défaut d'humanité pour les Noirs. A cela je ne puis rien. La grande charité ne doit pas être sacrifiée à la petite, ou plutôt la vraie charité à la fausse. On ne guérit une plaie qu'en la mettant à nu. Mais gardons-nous d'oublier que ce qui est criminel et horrible pour nous ne l'est pas toujours, du moins au même degré, pour les propriétaires des colonies, et que là où nous serions sans excuse, ils peuvent être encore excusables. Ils ont reçu une tout autre éducation que nous ; ils vivent dans un autre milieu. Possesseurs d'esclaves, ils sont devenus esclaves à leur tour, esclaves de leurs préjugés d'enfance et de leur longue pratique d'un pouvoir corrupteur. L'habitude, l'orgueil, la cupidité, la peur, les plus terribles passions du cœur humain les tiennent enchaînés. Il est dans l'ordre que l'homme se dégrade en dégradant son semblable. Conservons donc pour eux, dans nos plus vives attaques mêmes, une compassion profonde, et que Dieu les juge en dernier appel ! Seul il peut connaître le degré de lumière morale qu'ils ont reçu, et celui de la résistance qu'ils y ont opposée.

On vante le caractère hospitalier, chevaleresque, généreux, de beaucoup de propriétaires des Antilles. J'y souscris. Plus on prouvera qu'ils ont de nobles qualités dans leurs relations avec les Blancs, plus j'en concevrai de l'horreur pour l'esclavage. Car, si les colons étaient tous des monstres, on pourrait n'imputer qu'à eux l'abrutissement systématique et l'immonde promiscuité des Noirs. Mais, puis-

de Noirs sont hypothéqués, saisis, échangés, vendus, séparés de tout ce qui leur est cher; et de jour en jour, un vieillard, appelé devant le Dieu qui l'a fait libre, s'en va nous accuser de l'avoir fait esclave!

Que d'autres calculent froidement s'ils prennent bien leur temps pour s'inquiéter de ce grand peuple de misérables! Je ne le puis. Dussé-je n'être écouté de personne, il y aura du moins une voix de plus dans mon pays qui aura protesté contre cette violation de toutes les lois divines et humaines, et en invitant les autres à faire leur devoir, j'aurai commencé par accomplir le mien.

Mais quels sont mes titres pour intervenir dans cette question? Je suis Français, je suis homme, je suis chrétien. Un seul de ces titres suffirait, et combien plus les trois ensemble!

## II. — LA QUESTION DE DEVOIR.

L'esclavage est un crime : c'est ce que répètent à l'envi tous les abolitionistes. Mais si l'on vient ensuite à considérer comment ils transigent avec ce crime et en laissent ajourner, de leur propre consentement, la pleine réparation, on est forcé d'admettre l'une des hypothèses suivantes : ou bien ces abolitionistes ne comprennent pas la portée du mot qu'ils prononcent, ou ils ont des raisons assez puissantes pour se tranquilliser sur la prolongation d'un crime, ou enfin ils ne sentent pas à quoi ils sont personnellement obligés dans une pareille question.

La marche que nous avons à suivre est donc clairement tracée; il faut établir la parfaite criminalité de l'esclavage colonial, combattre les motifs qu'on allègue pour transiger avec lui, et montrer qu'il y a ici, non seulement une

affaire de responsabilité nationale, mais un cas de responsabilité individuelle. La question de devoir est contenue tout entière dans les points que nous allons discuter.

Et d'abord, l'esclavage des Noirs est-il un crime? Oui, dans la complète acception du terme; car il l'est à la fois dans son origine, dans ses caractères essentiels et dans ses conséquences.

L'origine de l'esclavage, c'est la traite, qui a été qualifiée d'infâme dans tous les actes diplomatiques des peuples chrétiens depuis trente ans. Sans doute, la servitude coloniale est accompagnée de moins d'horreurs que ce commerce de chair humaine; mais ce n'est, après tout, que la traite perpétuée, la traite rendue héréditaire, et le sang-froid qu'on y apporte la rend peut-être à un égard plus odieuse que la traite elle-même. En Afrique, sur les flots de l'Océan, c'est une entreprise de brigands qui emportent des malheureux sans défense; aux Antilles, c'est un système continu d'iniquité et d'oppression.

Le temps n'y fait rien. Qu'importe que les Noirs des îles françaises soient les fils ou les petits-fils de ceux qui ont été arrachés à leur terre natale? Pour un délit contre la propriété, il peut y avoir prescription; pour un attentat contre l'humanité, jamais. Car le Créateur lui-même rétablit de génération en génération les titres de l'être humain; il les replace dans son intelligence et dans sa conscience; il les écrit en sacrés caractères sur son front, et ces empreintes sans cesse renouvelées du doigt de Dieu attestent que les droits de l'homme ne se prescrivent point.

Ce que le temps ne peut faire, la loi ne le peut pas davantage. Nul droit contre le droit. Quand le législateur humain permet ce qui est défendu par le législateur divin, loin de conférer à autrui une autorité légitime, il perd la

sienne ; et toute conscience d'homme, trouvant en elle une loi plus haute, la loi de l'éternelle et immuable justice, jette à la face du législateur inique une protestation souveraine, en lui disant : Ta loi n'est pas une loi.

Que l'habitude nous ait familiarisés avec l'esclavage, qu'importe encore? On s'accoutume à vivre en paix avec les plus coupables attentats de la force comme à respirer un air vicié. Mais l'habitude ne change pas le mal en bien ; et tant qu'on ne pourra pas me montrer des hommes complètement transformés en brutes, j'aurai le droit d'affirmer que la loi qui les déclare tels, au lieu de justifier le crime de l'esclavage, a commis elle-même un crime de lèse-humanité.

Cette vérité devient encore plus évidente, quand on étudie l'esclavage dans ses caractères essentiels, dans ce qui le constitue fatalement, quelles que soient d'ailleurs les restrictions qu'on essaie de lui imposer.

L'esclavage est toujours et partout, sous peine de cesser d'être, la possession de l'homme par l'homme. Ce sont les termes usités dans les colonies. On y distingue deux sortes de propriétés : la *propriété-sol* et la *propriété-homme*. On n'y en établit pas une troisième qui serait la propriété-bétail. A quoi bon en effet? L'esclave et la brute sont tellement identifiés dans le régime colonial que ce n'est pas la peine de les distinguer.

Or, plus on creuse cette définition de l'esclavage, plus on est épouvanté de ce qu'elle renferme. Prenez une à une toutes les forces matérielles et morales de l'être possédé pour les donner à son possesseur, et vous raisonnerez juste. Jamais fiction n'a été plus loin que cette effrayante réalité.

Le corps de l'esclave n'est pas à lui. C'est ce qu'exprimait avec une naïveté si déchirante le pauvre Noir qui,

mettant la main sur son cœur, disait : « Ma chair n'est pas à moi. »

Il suit de cette possession du corps que le maître peut assigner à l'esclave le genre et la quantité de travail qu'il veut, le frapper quand il lui plaît, et l'écraser de fatigue, s'il le juge profitable. Ils étaient conséquents avec leur système de la propriété-homme, ces planteurs des îles espagnoles qui, ayant fait leur calcul de profits et pertes, tuaient des esclaves par un travail forcé pour augmenter leurs produits. C'était tout simple : la vie des Noirs contre des denrées coloniales ; l'échange d'une chose pour une autre ; il ne s'agissait que d'une affaire d'arithmétique !

On objectera que la loi française est intervenue. Nous règlerons ailleurs ce compte avec la loi : poursuivons maintenant notre analyse.

De ce que le corps de l'esclave appartient au maître, il s'ensuit aussi que ce dernier est le seul juge du degré de pudeur qu'il veut bien lui concéder. Il peut faire dépouiller de leurs vêtements les femmes, les jeunes filles, et les déchirer à coups de fouet devant tous les Nègres de l'atelier, devant leur frère ou leur père ; on conçoit que je ne dise point devant leur mari. Les maîtres tiennent tellement à cette partie de leur droit de propriété qu'en 1833, dix ans après que la loi anglaise eut positivement défendu de flageller les femmes, lord Stanley s'écriait dans la Chambre des Communes avec une amère douleur : « Croyez-vous qu'une seule colonie ait renoncé à cette odieuse pratique ? Non, Messieurs, non, pas une seule !... » Abolitionistes de France, avez-vous des oreilles pour entendre et un cœur pour sentir ?

Il y a une dernière conséquence de cette absolue propriété du corps. Je n'en parle point : on me comprendra.

L'esprit de l'esclave n'est pas davantage à lui. C'est le maître qui décide de ce qu'il doit accorder ou refuser à cette intelligence d'homme. Il lui permet de se développer jusqu'à la limite où il y va de son propre intérêt : pas plus loin. Dans le sud de l'Union américaine, où l'esclavage se montre tel qu'il est parce que les planteurs font eux-mêmes la loi, il y a peine de mort contre ceux qui apprennent à lire aux esclaves. Dans nos Antilles, on accepte en théorie l'obligation de donner aux Noirs l'instruction élémentaire ; de fait, on l'annule entièrement, et c'est très-logique. Quand l'esclave est assez instruit pour cultiver la canne à sucre, que lui faut-il de plus ? Si son esprit s'éclairait, son corps voudrait peut-être se redresser.

Le cœur de l'esclave n'est pas à lui. Son maître lui permet d'assouvir ses passions brutales ; au besoin, il l'y pousserait pour augmenter son troupeau de bétail humain ; mais il lui refuse le privilége d'avoir des attachements devant lesquels s'abaisserait son droit supérieur de propriété. Il n'aime pas que les Noirs se marient, parce que leur mariage le gênerait dans ses affaires, et cela est encore logique. Il veut pouvoir séparer, au gré de ses caprices ou de ses intérêts, la mère de son fils, le fils de sa mère, le frère de sa sœur, la sœur de son frère. Le cœur de l'esclave se brise peut-être, mais son propriétaire n'est nullement obligé d'y avoir égard. S'il le fait quelquefois, c'est peur du poison, ou condescendance gratuite. Le cœur de l'esclave est nécessairement entré dans le marché ; car s'il pouvait disposer de ses affections comme il l'entend, et que le maître dût les respecter, tout le système colonial serait détruit.

La conscience de l'esclave n'est pas à lui. Une conscience, c'est-à-dire une volonté, une moralité personnelle serait de sa part un état permanent de révolte. L'esclave ne doit

avoir d'autres règles de conduite que celles qu'il plaît à son maître de lui imposer. Au-delà, il devient coupable; et, par un complet renversement de toutes les idées morales, tandis que, pour les autres hommes, le premier devoir est de se faire une conscience et d'y obéir, la seule conscience du Noir est de n'en avoir point. Fixer une limite quelconque à sa soumission, ne serait-ce pas encore une fois s'exposer à tout perdre?

L'âme de l'esclave.... Mais que parlé-je de son âme? N'est-ce pas profaner ce nom sacré? Tout le système de l'esclavage colonial ne repose-t-il pas sur le plus abject matérialisme? L'esclave a-t-il une âme aux yeux du planteur? Et s'il en a une, est-elle à lui? Non, car s'il pouvait ouvrir de libres communications avec Dieu et s'inquiéter de sa destinée future, la propriété-homme serait ruinée par sa base. Les colons de la Jamaïque accusaient ceux qui venaient annoncer l'Evangile à leurs esclaves d'être des voleurs, et c'était le mot propre. Il faut que le maître se réserve de juger quelle espèce de religion doit être enseignée à son esclave, ou même s'il a besoin d'en avoir aucune. Le plus simple et le plus rationnel, dans un pareil régime, est de ne s'occuper ni de Dieu, ni de l'âme, ni de la vie à venir. Un Nègre peut s'acquitter sans cela de son office de bête de somme, et où l'utilité finit, le danger commence.

Ainsi, l'homme tout entier possédé par un autre homme : voilà l'esclavage dans sa plus fidèle expression. L'esclave n'a plus en lui sa raison d'existence : elle est transportée à son maître. Il n'a plus de fin personnelle : il n'est qu'un moyen. Ce n'est plus un homme : c'est une chose. Son maître est devenu sa pensée, sa règle, sa fin, son dieu, et un dieu plus jaloux que le vrai Dieu, puisqu'il lui ôte

le libre arbitre que le Créateur a donné à tous les êtres intelligents.

On pourra se récrier; mais telle est, je le répète, la constitution essentielle de l'esclavage, et tout spécialement de l'esclavage colonial. Quand le législateur, reculant d'épouvante devant son propre ouvrage, a voulu le modifier, les planteurs ont toujours dit qu'on touchait au droit de propriété, et à leur point de vue ils avaient raison. Quand, refusant de reconnaître ce droit absolu de propriété, et s'appuyant sur des maximes plus humaines, le législateur a passé outre, ils ont tâché de rendre ses réformes illusoires dans la pratique, et ils ont eu encore raison. Le législateur seul a été inconséquent de vouloir corriger cet ordre de choses, tandis qu'il devait le briser. L'esclavage colonial est tout d'une pièce, et l'expérience a constamment prouvé qu'il faut le détruire, ou se résigner à le laisser tel qu'il est dans ses caractères fondamentaux (1).

Je ne veux pas m'adresser à la sensibilité du lecteur. Je ne lui peindrai pas ces troupeaux de misérables courbés sous le fouet du commandeur, symbole de l'autorité du maître; ce travail qui, ne recevant point de salaire, n'a d'autre stimulant que la crainte; ces hommes qui n'ont point de femmes, mais des femelles, point d'enfants, mais des petits; cette dégradation intellectuelle, cet abrutissement moral, qui ont à peine un nom dans nos langues

(1) On verra plus tard que nous ne nions pas les améliorations introduites dans le régime des colonies. Mais elles appartiennent à l'ordre *purement matériel*. Point d'amélioration morale : au contraire, il y a un système plus arrêté d'empêchement sous ce rapport. Il ne faut pas oublier que, dans tout ce qu'on vient de lire, nous avons principalement parlé de l'esclavage *colonial*. La servitude juive et l'esclavage ancien étaient placés dans des conditions différentes.

modernes, tant la chose même est loin de nous! Un seul fait suffira pour donner la mesure des souffrances de l'esclavage colonial : la diminution constante de la population noire. On comptait, il y a dix ans, 270,000 esclaves dans nos quatre colonies; quelques années après il n'y en avait plus que 260,000; puis, 250,000; aujourd'hui, le chiffre paraît descendu à 245,000, ou même au-dessous. En tenant compte des affranchissements et des évasions, il restera toujours une décroissance considérable, tandis que la population devrait s'accroître dans l'état normal. Ce fait trahit des misères et des douleurs profondes; et quand les planteurs nous disent : Les Noirs sont heureux, nous n'avons qu'à ramasser les ossements de tous ces cadavres pour les démentir.

On a prétendu que la condition des esclaves est meilleure que celle de nos paysans. C'est une insulte au sens commun. Nos paysans les plus pauvres ont la libre jouissance de leur corps, de leur intelligence, de leurs affections, de leur âme; et qu'est-ce que les esclaves ont conservé de tous ces biens? Nos paysans ont une personnalité : les esclaves n'en ont pas. Nos paysans sont des hommes : les esclaves sont des choses. Où est donc, je ne dis pas la ressemblance, mais seulement le point de comparaison?

Pour le trouver, on doit descendre, sait-on jusqu'où? Jusqu'à ce grossier matérialisme que j'ai déjà signalé, et qui reviendra trop souvent sous ma plume. Oui, si l'homme n'est qu'un vil animal, uniquement créé pour manger, boire, travailler, dormir, le sort de certains esclaves peut se comparer à celui de nos paysans. On les engraisse, comme on fait des bêtes de son étable. Quand ils sont malades, on leur donne des remèdes, comme on fait à un cheval qu'on regretterait de perdre. Mais toute la créature

humaine est-elle là? Qu'il se lève donc et se nomme, celui qui oserait l'affirmer en face de la France!

Encore ce bon traitement n'est-il qu'un accident heureux. Que le maître vende son esclave, ou le laisse à un héritier, ou éprouve quelque sujet d'humeur, et le bien-être matériel du Noir va s'évanouir. Nulle garantie pour lui, sinon la concession d'un jour sur sept pour subvenir à tous ses besoins, ou seulement d'un jour sur quinze. On pourra le traiter sans pitié dans ses maladies, et le frapper sans motif. Si la passion du planteur est opiniâtre, l'esclave n'aura plus qu'à se hâter de mourir. Et vous assimilez le sort de cet être, le plus dépouillé de tout moyen de défense, le plus misérable de la création, à celui de nos ouvriers ou de nos paysans! Qui vous en croira? Etes-vous assez avilis que de vous en croire vous-mêmes?

J'ai comparé la condition de l'esclave à celle de l'animal. C'était trop : la part de l'esclave n'est pas toujours si bonne. Outre qu'il sent davantage la douleur, il est bien plus exposé à en être atteint. Réfléchissez que l'animal ne peut jamais être soupçonné d'un esprit de vengeance et d'insubordination; ses défauts ne sont pas des torts; il peut irriter son maître, non l'offenser. Mais l'esclave garde encore quelque chose de l'homme, quoi qu'on ait fait pour le lui ravir; ses fautes ont un caractère blessant et dangereux pour le maître. Il s'établit entre ces deux êtres de même espèce, mais séparés l'un de l'autre par une si grande distance, une lutte où l'orgueil et la peur d'un côté, le ressentiment et le désir de la vengeance de l'autre, peuvent amener des conséquences atroces. Le colon fait tomber sur son esclave un bras d'autant plus impitoyable qu'il tremble au-dedans; il croit n'avoir jamais assez dompté son adversaire, assez assoupli sa victime; et le Noir, à son tour,

médite des forfaits qui attestent en lui le suprême emportement de l'humanité outragée.

On dit que ce sont là des chimères, que nous attribuons à l'esclave des douleurs qu'il n'éprouve point, et qu'il est content de son état. Je l'admets pour un moment. Eh bien! jamais accusation plus terrible n'a été prononcée contre la servitude coloniale. Votre esclave n'est plus qu'une bête de somme, et il est content. Il n'a ni liberté personnelle, ni liens de famille, ni culture intellectuelle, ni religion, et il est content. Vous avez étouffé, enseveli en lui tout ce qu'il avait d'humain, et il ne le sent plus. Votre œuvre d'abrutissement est consommée, et c'est vous qui vous en vantez! J'aurais cru que de tous les attentats qui devraient vous faire baisser la tête devant les citoyens libres de la mère-patrie, celui-là était le plus grand.

Mais non, vous vous calomniez à plaisir. Vous n'êtes pas si coupables que vous prétendez l'être, ou plutôt Dieu a posé sur votre chemin des barrières que vous n'avez pu franchir. Il permet bien de nier la personnalité humaine et de l'opprimer : il ne permet pas de l'annihiler. Votre esclave, fût-il comblé de mille fois plus de biens matériels qu'il n'en a, soupire après la liberté; il y tend de toutes les puissances de cette âme que vous avez été incapables d'anéantir; et la preuve, ce n'est pas moi qui l'invente, c'est vous qui me la fournissez. Que signifient toutes vos précautions contre les évasions des Nègres? et ces garnisons que vous avez doublées? et ces croisières qui veillent jour et nuit autour de vos rivages? et vos cris de fureur quand le mot de liberté retentit à l'oreille de vos esclaves? Ou vous êtes les plus menteurs de tous les hommes, quand vous affirmez que vos esclaves sont heureux, ou vous en êtes les plus insensés.

Ne nous arrêtons pas à relever les perpétuelles contradictions des colons et de leurs défenseurs. Rien n'est plus opposé à eux qu'eux-mêmes; chaque parole qu'ils prononcent dément celle qu'ils ont déjà prononcée, et pour les laisser sans réplique, il suffirait de mettre la moitié de leurs discours en regard de l'autre.

Serait-il plus nécessaire de prouver aux esprits intelligents, aux cœurs droits, que l'esclavage colonial est contraire à tout ce qui se nomme ici-bas nature, justice, religion, morale, humanité?

La nature fait tous les hommes libres, et sous le régime des colonies, le Noir est enchaîné depuis le berceau jusqu'à la tombe. La nature fait tous les hommes égaux, et l'esclavage établit entre l'homme de race blanche et celui de race noire une différence si grande qu'il n'est plus même possible de les rapprocher dans sa pensée. Je conçois qu'on parle d'inégalité entre un roi et le dernier mendiant de ses états; le mendiant a ses droits comme le prince a les siens; il est homme encore; il est lui-même chargé du soin de sa destinée et de son bonheur. Mais le maître et l'esclave? Ils ne sont pas seulement inégaux, mais de conditions absolument distinctes. L'un n'est rien, l'autre est tout. L'un est possédé, l'autre est possesseur. Une propriété a-t-elle des points communs avec son propriétaire?

La justice veut que l'homme ne soit privé de ses droits naturels que s'il a violé les lois de la société, et l'esclave n'en a violé aucune. Elle veut que l'homme reçoive pour son travail une équitable rétribution, et l'esclave en est privé. Elle veut enfin que les particuliers ne soient liés entre eux que par des conventions volontaires, et l'esclave subit les effets d'un marché où il n'est pas intervenu, et

pour lequel il n'a rien reçu. Où est donc ici l'apparence même de la justice?

Le premier principe de la religion chrétienne est qu'elle est faite pour tous les hommes. La parole du Christ appartient à tous; son sang répandu sur la croix est le commun trésor de tous; son salut est offert à tous. Mais l'esclave est dépouillé de sa part de cet héritage sacré. On ne lui donne du christianisme que le moins possible, ou absolument rien. Et si les apôtres, sortant de leurs tombeaux, allaient prêcher aux Noirs de nos colonies ce qu'ils prêchaient aux esclaves de l'empire romain, ils seraient traités de fanatiques et de factieux, jetés en prison, chassés, déportés; que dirai-je encore? Les Antilles reverraient peut-être les martyrs du siècle de Néron. A la Jamaïque, avant 1834, des missionnaires ont été assassinés!

La première maxime de la morale chrétienne est de faire aux autres ce que nous voulons qu'il nous soit fait à nous-mêmes. Mais le planteur fait si peu à son esclave ce qu'il voudrait qu'il lui fût fait à lui-même, que plutôt que de se voir dans sa condition, il choisirait de descendre au tombeau, lui et les siens. Et si on lui disait qu'après tout il pourrait encore être heureux dans l'esclavage, il tiendrait cette parole pour une mortelle injure. A chaque heure, à chaque moment de sa vie, il foule donc aux pieds le plus grand commandement de la loi de Dieu.

L'humanité enfin, où est-elle dans les rapports du maître et de l'esclave? Un système qui nie l'humanité dans son principe fondamental, comment la respecterait-il dans ses effets? Qu'est-ce que l'humanité à la Martinique et à la Guadeloupe, dans la Guyane française et à l'île Bourbon? Un sentiment qui peut exister dans les relations des Blancs les uns avec les autres, mais non au-delà. Que cer-

tains maîtres témoignent de la piété, de la douceur pour les esclaves, c'est possible; on est doux aussi et pitoyable envers les animaux; mais ne parlez pas de l'humanité des Blancs pour les Noirs, dans la vraie acception du terme: ce serait une moquerie.

Je me lasse de prouver l'évidence. Que puis-je apprendre à qui possède encore le sens moral? et à qui ne l'a plus, que puis-je dire?

L'esclavage est donc un crime : un crime dans sa source, dans ses conditions fondamentales, dans ses inévitables conséquences; un crime, non en figure de langage ou par hyperbole, mais réel, positif, complet; et en tant que le peuple français y concourt par son acquiescement, c'est un crime national.

Y a-t-il maintenant deux manières de répondre à la question de devoir? Pour moi, je n'en sais voir qu'une, et la question me semble résolue aussitôt que posée. Réparation doit être faite, et réparation aussi prompte, aussi pleine que possible. Confesser un acte inique et ne point le réparer, n'est-ce pas le commettre deux fois, et en quelque sorte le recommencer toujours?

Mais quoi! Voici des hommes d'intelligence, d'honneur, de probité, qui consentent à transiger avec l'esclavage et à en ajourner l'abolition. Ils ont sans doute des raisons bien graves; sinon, ils ne pactiseraient pas avec ce qu'ils appellent eux-mêmes un crime. Examinons donc ces raisons avec l'attention que méritent des adversaires si dignes de respect.

Il serait superflu de s'arrêter à une objection qui ne se discute plus entre gens de bonne foi. Que l'émancipation soit prononcée demain dans les colonies françaises, la vie et la liberté des Blancs ne courront aucun danger : j'ai déjà

cité le témoignage de M. le duc de Broglie, qui s'appuyait lui-même sur les déclarations des Conseils coloniaux.

Ne nous arrêtons pas non plus sur le droit des maîtres, comme s'il pouvait entrer en balance, au point de vue moral, avec celui des esclaves. Ce qu'on nomme le droit des maîtres peut donner lieu entre le colon et le législateur à une question de dédommagement dont nous nous occuperons à sa place. Mais le droit des esclaves est inaliénable et absolu; il ne saurait être légitimement subordonné à une affaire d'argent; et de quelque nature que soient les difficultés qui en retardent la reconnaissance légale, ce droit subsiste dans toute sa plénitude.

Il y a un autre argument plus solide en apparence, et qui a fourni le texte de longs débats en Angleterre et en Amérique : c'est celui que certains abolitionistes temporiseurs ont été chercher dans l'Ecriture et dans l'histoire de l'Eglise primitive. Ils disent que les apôtres n'ayant pas demandé l'immédiate abolition de l'esclavage, on ne fait que suivre leur exemple en adoptant le système de l'affranchissement graduel. Je serai heureux d'envisager cette face du sujet, quand il se présentera en France un homme qui la discute lui-même avec quelque soin. Il y aurait là beaucoup de choses intéressantes à développer. On prouverait qu'un régime qui ne peut vivre avec le christianisme doit être désavoué par lui, et que ce qui fait transgresser constamment les plus grands commandements de la loi évangélique est de toute nécessité contraire à cette loi. On montrerait aussi que les premiers disciples du Christ étaient sur cette question dans une tout autre position que nous, et que l'esclavage romain n'opposait pas à leur prédication les mêmes obstacles que l'esclavage colonial. Mais parmi les abolitionistes de nos deux Chambres et de la presse, en

est-il un seul qui songe à se réclamer de la conduite des apôtres pour justifier ses accommodements? Laissons donc de côté ce qui n'irait à l'adresse de personne, au moins dans les rangs de ceux pour lesquels j'écris.

La plus forte raison, j'aime à le penser, qui empêche beaucoup d'abolitionistes de réclamer l'émancipation immédiate, c'est la crainte de tout compromettre en exigeant trop. Je n'aborde pas ici cet argument, parce que j'en ferai l'objet d'un examen spécial et approfondi.

Voilà donc le terrain déjà en partie déblayé. Posons nettement la question. Nous sommes, de votre propre aveu, en face d'un crime, et vous transigez avec lui. De quel droit? par quel principe? Observez bien que, pour vous justifier de manquer à un devoir, il faut que vous puissiez y opposer un autre devoir supérieur, ou tout au moins égal. Un intérêt quelconque ne vous absoudrait pas. Entre l'intérêt et le devoir, pour toute âme honnête il n'y a pas à choisir, pas même à délibérer, et ce qui est vrai des individus l'est aussi des nations.

Imaginez qu'un simple particulier ait fait à son prochain un tort grave. Il le sait, il l'avoue; mais parce que la réparation de ce tort lui imposerait un pénible sacrifice, il cherche des prétextes pour s'en dispenser. Que dites-vous de cette capitulation de conscience?

Imaginez un fait qui implique une responsabilité collective, par exemple une grande erreur judiciaire. Elle est constatée, elle est incontestable. L'innocent existe encore; il est toujours dans le fond d'un cachot. Mais parce que sa réhabilitation froisserait certains intérêts, les tribunaux reculent devant cet acte de justice. Qu'en pensez-vous?

Supposez que tout un peuple se soit rendu coupable d'une flagrante iniquité dans un jour de colère. Il a dépouillé

de leur liberté, frappé de mort civile cent mille, deux cent mille individus qui ne lui avaient fait aucun mal, et la peine descend de génération en génération. Ces infortunés sont là, demandant justice, et le peuple, revenu de son délire, leur répond : Oui, justice vous est due! Mais on vient lui montrer que le trésor public en pourrait souffrir. Alors il détourne la tête, baisse les yeux pour cacher sa honte, et dit : Non, je ne réparerai pas encore le crime que j'ai commis envers vous; il m'en coûterait trop; attendez que je puisse être juste sans y rien perdre! Et il se met à chercher une foule de combinaisons pour accorder son intérêt avec son devoir; mais n'en trouvant point, il tâche de s'étourdir. Quel nom donnerez-vous à ce peuple-là ?

Vous ne pouvez donc pas, vous, hommes de probité, alléguer simplement un intérêt pour justifier l'ajournement de l'émancipation. Encore une fois, à un devoir il faut opposer un autre devoir, ou vous commettez un acte immoral.

Je pourrais porter ailleurs la discussion. Il serait facile d'établir, et c'est ce que je ferai dans la suite de cet écrit, que les intérêts matériels mêmes gagneraient à l'émancipation immédiate. Mais dégageons d'abord la question morale de ce qui lui est étranger. Contre des calculs on fait d'autres calculs, et de là sont venues des complications inextricables. Restons ici sur le terrain des principes.

Quel est donc le devoir que vous alléguez pour vous dispenser de remplir celui de l'émancipation immédiate? Je le cherche pour vous; je tiens à le trouver. Les esclaves, dites-vous, ne sont pas encore capables d'êtres libres. Les affranchir tout d'un coup, ce serait leur faire un présent

funeste, et pour vouloir les délivrer trop vite d'une condition mauvaise, on les précipiterait dans une pire. Ils cesseraient de travailler, parce qu'ils rattachent au travail une idée de servitude et de honte; ils abandonneraient les vieillards, les femmes enceintes, les enfants; ils vivraient dans un état de vagabondage et de débauche, négligeraient tout enseignement religieux, et rétrograderaient vers la barbarie. Apprenons donc premièrement aux esclaves à pouvoir soutenir le fardeau de la liberté; moralisons-les par l'éducation et le travail; adoptons tout ce qui promet d'améliorer leur sort; et quand ils seront mûrs pour l'émancipation, nous serons heureux de la prononcer.

Ainsi, à un devoir d'humanité on oppose un autre devoir d'humanité, et c'est par amour pour les esclaves qu'on renvoie le moment de les affranchir.

On pourrait, en bonne morale, rechercher jusqu'à quel point une classe d'hommes a le droit d'en tenir une autre sous le joug, en disant qu'elle est incapable d'être libre. Ce procès dans lequel les deux parties n'ont pas été entendues, et qui est tranché par la classe dominante, devient suspect par cela seul. Mais acceptons l'argument comme solide à son point de départ, et tâchons d'en apprécier la véritable valeur.

L'émancipation immédiate que nous demandons pour les esclaves n'est pas une émancipation sans règle et sans frein. Il y aura dans nos colonies des lois, une force publique, une police, des tribunaux, tous les moyens par lesquels l'état social protége son existence et sa durée. On pourra donc toujours empêcher les nouveaux affranchis de se livrer à des actes de brigandage, ou de changer les formes du gouvernement.

Jamais, du reste, les îles anglaises n'ont été plus paisi-

bles que depuis le jour de l'émancipation. Nulle atteinte à l'ordre public; au contraire, une diminution considérable dans les délits privés; partout une sécurité profonde, et une si parfaite obéissance à la loi qu'on a pu réduire de beaucoup les garnisons. Si quelqu'un me répondait par l'histoire des massacres de Saint-Domingue, je lui conseillerais de la lire. Je n'ai pas le temps de combattre des erreurs qui ne reposent que sur une ignorance grossière.

Qu'est-ce donc qu'on entend par l'allégation que les esclaves ne sont pas prêts à être libres?

Pense-t-on qu'ils seraient incapables de subvenir à leurs besoins d'existence par manque d'industrie? Non, puisqu'ils font à présent presque tout le travail, puisqu'ils suffisent à la fois à l'entretien des colons et au leur. Ils savent manier la pioche et la houe, cultiver le sol, faire les récoltes, préparer le sucre pour le commerce. Plusieurs connaissent aussi des métiers, et ils exerceront, quand il le faudra, toutes les professions mécaniques nécessaires à une société civilisée.

La question n'est pas là, dira-t-on; ils savent travailler, mais ils ne travailleront pas. Comment donc? Est-ce qu'ils ne devront pas gagner de quoi vivre? et de quelle manière le gagneront-ils sans travail? Pour les mendiants valides, s'il s'en trouve, n'y aura-t-il pas des moyens de répression?

Si vous répondez que la vie est facile dans les colonies, et qu'on y peut subsister sans beaucoup d'effort, prenez garde! Vous n'êtes déjà plus dans la question de devoir, dans la question d'humanité pour les esclaves; vous rentrez dans celle de l'intérêt. Si les Noirs peuvent en effet vivre avec peu de travail, pourquoi n'auraient-ils pas droit de le faire? Celui qui ne demande rien à personne, qui n'attaque la propriété de personne, qui se suffit par des moyens

honnêtes, de quoi est-il coupable? et que lui voulez-vous? Si un prolétaire en France, par la sobriété de ses habitudes ou par toute autre voie légitime, satisfaisait à ses besoins en ne travaillant qu'un jour sur sept, vous croiriez-vous autorisés à le jeter en prison, ou à le réduire en servitude?

Mais j'ai fait une concession gratuite. Il n'est pas vrai que les Nègres émancipés profiteraient de leur liberté pour réduire à ses plus étroites limites la somme de leurs besoins. Il n'est pas vrai qu'ils travailleraient si peu et si mal. L'expérience a prouvé tout le contraire dans les colonies anglaises. Les nouveaux affranchis n'ont pas été errer au fond des bois. Les uns ont continué à travailler sur les plantations. Les autres ont acheté des terrains, bâti des maisons et fondé des villages. Ils ont commencé à constituer cette classe de petits propriétaires, qui est partout la portion la plus morale et la plus utile de la population. Est-ce d'un résultat si bienfaisant qu'on pourrait se plaindre? et parce que les affranchis se transforment en paysans laborieux et intègres, soutiendra-t-on qu'ils ne sont pas propres à la pratique de la liberté?

Le travail leur paraît un signe de honte: oui, dans l'état d'esclavage; non, après un affranchissement général. Employez cet argument contre les abolitionistes qui demandent une émancipation partielle, mais ne vous en servez pas contre ceux qui veulent l'émancipation immédiate et simultanée; car ils proposent, au contraire, le meilleur moyen de relever l'honneur du travail.

J'ai cité l'expérience des îles anglaises; j'ajoute qu'elle a été la même dans le nord de l'Union américaine, au Mexique, dans les états du centre de l'Amérique, partout enfin où les Nègres ont été affranchis. Ils ont travaillé, travaill

beaucoup, travaillé avec plus d'ardeur et de zèle qu'avant leur émancipation, parce qu'ils avaient le seul vrai stimulant du travail, un salaire, et que chacune de leurs heures de fatigue tournait à leur bien-être personnel. Des hommes sérieux ne devraient oublier, ni des faits si bien attestés, ni les lois universelles de la nature humaine.

C'est encore à l'expérience que j'en appellerai contre la crainte de voir les femmes enceintes, les vieillards, les enfants abandonnés. Où donc cela s'est-il vu après l'affranchissement? Qu'il y ait eu des actes particuliers d'abandon, c'était inévitable; mais un abandon général, je le répète, où cela s'est-il vu? Les Nègres s'inquiètent peu aujourd'hui des mères et des enfants : je le crois bien; mais qu'ils continuent à ne pas s'en inquiéter quand ils seront libres, j'ose le nier formellement. Tous ceux qui les ont observés de près s'accordent à dire qu'ils ont un caractère affectueux, aimant, et qu'ils tiennent à honneur comme à devoir de vivre dans de légitimes relations de famille, dès qu'une famille n'est plus pour eux une cruelle dérision. Les mariages ont centuplé dans les colonies anglaises depuis huit ans; les vieillards, les enfants, les femmes ont été même entourés de plus de soins qu'ils ne le sont dans beaucoup de familles pauvres de la métropole. Contre de tels faits suffit-il d'alléguer des hypothèses?

Quant à l'idée que les Nègres affranchis repousseront toute instruction religieuse et intellectuelle, j'avoue que cette objection me paraît si extraordinaire, pour employer un terme adouci, que je ne sais comment y répondre. C'est précisément l'inverse qui est vrai. Maintenant on les prive systématiquement de toute religion et de toute culture d'esprit. Mais prononcez leur émancipation, et ils feront ce qu'ils ont fait dans les îles anglaises. Ils se presseront au-

tour des ministres de l'Evangile, et écouteront leur parole avec avidité. Ils multiplieront les écoles, et plus ils ont été privés eux-mêmes de développement intellectuel, plus ils mettront de prix à en faire jouir leurs enfants, parce qu'ils y verront le gage le plus assuré du maintien de leurs droits. Pourquoi donc ne tenez-vous aucun compte des plus profonds instincts du cœur de l'homme? Pourquoi faites-vous abstraction des sentiments d'amour-propre, de dignité, de prévoyance? L'esclavage les a comprimés, faussés, je vous l'accorde; mais a-t-il pu les anéantir? et la secousse même imprimée à la race noire par un affranchissement complet ne la remettra-t-elle pas bientôt en possession des facultés que Dieu a données à tout être humain?

Poussons les choses au pire. Il y aura, le lendemain de l'acte d'émancipation, un état flottant et indéterminé. Mais la masse, après les premiers moments d'agitation, reprendra son niveau, et se placera dans de meilleures conditions d'ordre moral et d'ordre matériel. Les abandons, les déprédations, la mendicité, la fainéantise que vous redoutez ne seront que des faits exceptionnels, et ces exceptions mêmes ne tarderont pas à disparaître sous la double influence du pouvoir légal et de l'exemple commun.

L'argument tiré de l'inaptitude des esclaves à l'état d'homme libre est donc insuffisant; et pour avoir là-dessus l'adhésion de mes adversaires mêmes, je leur adresserai une simple question. Je suppose que ni la puissance maritime de la France, ni son commerce, ni la fortune des planteurs ne fussent en aucune manière engagés dans ce débat. Je suppose qu'il n'y eût pas un centime de dédommagement à payer, et que vous n'eussiez à résoudre que le fait pur et simple de l'émancipation immédiate, en vous préoccupant uniquement de ce qui vaut le mieux pour les

esclaves. J'ai le droit de supposer tout cela, puisque nous cherchons quel est le devoir, et non s'il y a quelque intérêt en conflit avec lui. Eh bien! je vous le demande, hommes de bon sens, hommes d'honneur, persisteriez-vous alors à retenir les Noirs dans l'esclavage, en disant que c'est par humanité, par amour pour eux, et en invoquant la nécessité de les préparer à leur libération? Non, je le déclare pour vous, je l'atteste devant le ciel et devant la terre; non, si aucun intérêt quelconque des Blancs n'était compromis par l'émancipation, vous n'allégueriez pas vos devoirs envers les esclaves. Non, je vous rends cette justice, vous ne renverriez pas d'un mois, d'un jour, à les affranchir, et votre cœur se réjouirait d'accomplir ce grand acte de réparation.

Arrêtez-vous ici. Placez-vous en face du vrai. Soyez sincères avec vous-mêmes. N'osant vous avouer, parce que vous avez un cœur honnête, que vous sacrifiez le devoir à l'intérêt, vous avez essayé de transformer l'intérêt même en devoir. Vous avez tordu l'utile pour lui donner l'apparence du juste. Vous vous êtes dit: Je parle en faveur de l'esclave, tandis qu'en réalité vous raisonniez au profit du maître ou du trésor de la France. Je ne vous accuse pas. Je sais qu'il n'est que trop facile de se séduire à son insu par des capitulations de conscience. Mais reconnaissez que vous vous êtes trompés vous-mêmes pour être quittes de tout remords, et que l'esclave serait libre demain, s'il était seul en cause!

Réfléchissez donc sur ce que vous avez à faire, et cessez d'en appeler, pour vous absoudre de n'avoir pas réclamé l'émancipation immédiate, à vos devoirs envers les esclaves. Ce n'est pas là la *vérité vraie*: ce n'est qu'une vérité de convention.

La question se présente encore sous une autre face. Vous voulez, dites-vous, moraliser les Noirs par une servitude mitigée? Mais, sans vous rappeler que c'est faire du mal afin qu'il en arrive du bien, et adopter cette immorale maxime que la fin justifie les moyens, qu'est-ce que la servitude mitigée, sinon une grande et déplorable illusion? La servitude ne sera pas mitigée d'une manière un peu sensible dans les colonies; elle ne peut pas l'être, je l'ai déjà prouvé.

On fixera une époque précise d'émancipation, dites-vous, et ce sera l'intérêt même des planteurs de préparer leurs esclaves à la liberté. Mais si le terme de cette émancipation est éloigné, ne fût-ce que de peu d'années, sachez bien que l'orgueil blessé, l'esprit de vengeance, l'incurable aveuglement qui semble dominer toutes les aristocraties, et surtout l'aristocratie de couleur, détourneront les maîtres d'entrer dans vos projets de préparation. Ils croiront toujours que l'affranchissement n'aura pas lieu, ou qu'ils parviendront du moins à obtenir un nouvel ajournement. Ils se feront une arme de leur violation de la loi pour en retarder les effets. Et s'ils n'y réussissent pas, soyez sûrs que beaucoup d'entre eux agiront contre leur intérêt même pour assouvir leur colère. Telle a été la conduite des planteurs anglais; telle serait celle des nôtres. La cupidité n'est souvent que la seconde passion du cœur humain; l'orgueil est la première, et rien n'est plus commun que de voir l'intérêt sacrifié à l'âpre volupté de la vengeance. Joignez-y la force de l'habitude qui ne se brisera pas, apparemment, à la lecture d'une loi de la métropole. Qu'aurez-vous donc gagné par un retard? Les esclaves, quoi que vous fassiez, ne seront pas plus mûrs pour la liberté dans dix ans; peut-être ils le seront moins: vous aurez seulement prolongé les souffrances des victimes.

Le travail moralise, dit-on. Expliquons-nous. Il y a deux cents ans que les Noirs travaillent dans nos colonies : en sont-ils plus moraux? Non, et c'est vous qui l'affirmez, puisque vous les déclarez incapables d'être libres. Le travail forcé, le travail sans salaire, le travail à coups de fouet ne moralise pas : il avilit et abrutit. Ne soyez donc pas dupes d'un mot, quand il peut avoir deux sens tellement divers qu'il produit des résultats diamétralement opposés.

Croyez-moi, le meilleur apprentissage de la liberté, c'est la liberté même : on ne s'y prépare, on ne s'en rend digne qu'en l'exerçant. Nous ne donnerons rien à l'esclave qui puisse réellement le moraliser, quelles que soient nos mesures de protection et d'adoucissement, aussi longtemps qu'il restera esclave. C'est la possession de l'homme par l'homme qu'il faut abolir, abolir entièrement, en la déclarant, comme la traite, odieuse et infâme. Tout ce que vous ferez de moins sera nul dans l'application.

Si mes raisons ne vous suffisent pas, et que vous jugiez ma parole bien faible en présence de celle de tant d'hommes éminents, écoutez la déclaration du principal organe du gouvernement anglais en 1833 : « On nous dit encore que les esclaves sont incapables de jouir des bienfaits de la liberté, qu'ils n'ont pas de liens domestiques, pas d'habitudes industrieuses, qu'ils ne pourvoiront pas à leurs besoins et à ceux de leur famille; qu'ils n'ont aucune prévoyance, aucun discernement, et qu'ils deviendront complètement misérables, si nous les jetons sans appui dans le monde. Messieurs, je réponds que c'est en continuant à les retenir dans l'état d'esclavage que nous continuerons à les rendre impropres à la jouissance de la liberté, et plus nous les maintiendrons dans cet état, plus nous les rendrons incapables

de vivre de la vie sociale. C'est l'esclavage qui les empêche d'acquérir des habitudes industrieuses; c'est l'esclavage qui les détourne de pratiquer les vertus de la prévoyance et de la prudence; c'est l'esclavage qui ne leur laisse rien à chercher par eux-mêmes; c'est l'esclavage qui leur ôte tous les stimulants du travail, qui les prive de tout motif pour former des liens domestiques. Et puis, vous venez les accuser des défauts que l'esclavage leur donne pour demander qu'ils continuent à être esclaves (1)!.... »

En résumé, le principal argument des abolitionistes temporiseurs se résout dans une question d'intérêt, ou aboutit à une déception. L'idée d'une préparation à la liberté dans l'esclavage est gratuitement inhumaine, parce que les Nègres peuvent être affranchis sur-le-champ, sans danger pour les autres, sans dommage pour eux. Elle est contraire à la morale, parce que c'est prolonger un mal dans le vain espoir d'un bien. Elle serait stérile enfin dans ses effets, parce que la force des choses annule tout progrès dans la servitude. Hommes droits, reconnaissez enfin que, s'il y a eu crime à permettre de faire des esclaves, il n'y en a pas moins à permettre de les garder.

Je vais plus loin. Non seulement ce crime implique la responsabilité de la nation, il entraîne aussi pour chacun de nous une responsabilité dont nous avons à rendre compte à Dieu et à notre conscience.

En général, on oublie trop ce côté si grave de la question. Comme la faute est imputable à tous, on se persuade qu'elle ne doit être imputée à personne, et sous prétexte que l'abolition de l'esclavage est un devoir commun, chacun s'estime quitte du sien. De quoi peut-on m'accuser?

(1) The Anti-Slavery Reporter, t. VI, p. 102.

Suis-je l'auteur de notre législation inique et impie sur la servitude coloniale? Est-ce moi qui la maintiens? N'est-ce pas l'affaire des pouvoirs publics? Et pourquoi devrais-je répondre de ce qui est indépendant de ma volonté? C'est ainsi qu'on raisonne, et l'on se tranquillise dans son indifférence.

N'exagérons rien. Il serait également outré de faire peser sur chaque individu le crime de la prolongation de l'esclavage, comme s'il en était lui-même l'auteur, ou de l'en absoudre sans restriction, comme s'il n'en était pas du tout responsable. La responsabilité s'amoindrit en se partageant; mais elle subsiste, et va s'aggravant en proportion des lumières et de l'influence dont on peut disposer.

Beaucoup de gens n'ont jamais porté leur attention sur les esclaves de nos colonies, et savent à peine qu'il en existe. D'autres ont été séduits par les sophismes des planteurs et de leurs délégués. D'autres encore, citoyens faibles et obscurs, se persuadent qu'ils n'y peuvent rien. Diminuez la responsabilité personnelle de ces millions d'hommes, j'y consens, bien qu'à tout prendre elle ne soit pas absolument nulle, puisque chacun peut toujours concourir à l'abolition de l'esclavage, ne fût-ce qu'en apposant sa signature au bas d'une pétition.

Mais qu'importe la mesure dans laquelle la masse est responsable? C'est de vous qu'il s'agit, hommes éclairés qui connaissez toute l'iniquité de l'esclavage, hommes influents qui avez des forces pour combattre le mal. Vous pouviez parler : pourquoi ne l'avez-vous pas fait? Vous pouviez écrire : pourquoi ne l'avez-vous pas fait? Vous pouviez vous associer avec vos amis, adresser d'énergiques et fréquents appels à la conscience de vos concitoyens, agiter l'opinion, réchauffer les sympathies nationales en faveur

des esclaves, marcher d'un pas ferme vers le grand but de l'émancipation : pourquoi ne l'avez-vous pas fait? Mes efforts eussent été sans fruit! Qu'en savez-vous? Rien ne se perd dans l'ordre moral pas plus que dans l'ordre matériel. J'avais à remplir d'autres devoirs, des devoirs plus prochains! Soit; mais ceux-ci vous dispensaient-ils de vous acquitter de celui-là? J'ai parlé, j'ai écrit, j'ai agi! C'est bien, mais avez-vous fait tout ce que vous pouviez faire? Quelques paroles rares et molles jetées en passant, quelques lignes timides et froides tracées en courant, et vous croiriez avoir dégagé toute votre part de responsabilité dans ce crime national?

Loin de moi la prétention de me constituer votre juge! Ce n'est ni mon droit, ni ma mission, et j'ai assez de m'accuser moi-même. Mais interrogez le juge qui est en vous : il aura une voix pour vous répondre, et ira puiser en Dieu même une autorité haute et sainte que vous avez appris à respecter.

Voulez-vous savoir à quel point plusieurs abolitionistes de l'Angleterre ont porté le sentiment de leur responsabilité personnelle dans cette question? Je vous citerai l'exemple que le noble lord Howick a donné en 1833. Membre d'une administration dont son père, lord Grey, était le chef, il se démit de ses fonctions pour hâter le complet affranchissement des Noirs. Il ne différait cependant de la majorité du cabinet que sur l'apprentissage. Le principe de l'émancipation était accordé par le conseil, et sanctionné dans le bill présenté à la Chambre des Communes. Mais lord Howick aima mieux, comme il le déclara lui-même dans le Parlement, sacrifier sa position politique, ses affections privées, et faire violence aux sentiments d'estime et de confiance que lui inspirait le cabinet, que de renoncer

à combattre la mesure qui soumettait les Noirs à un noviciat de douze ans, et ce généreux dévouement fut l'une des principales causes qui firent abréger de moitié la durée de l'apprentissage. Voilà le courage civil et le courage moral; voilà la conscience de l'homme d'état et l'abnégation de l'homme de vertu.

Me tromperais-je en espérant qu'il y aura aussi dans mon pays de nobles citoyens capables de sentir quelle est leur responsabilité dans la question de l'esclavage, et prêts à y tout subordonner? Serait-ce une chimère d'avoir foi à leurs idées de droit et de justice, à la force de leurs principes, à la loyauté de leur caractère, à leur esprit d'abnégation et de sacrifice? Hélas! si ce n'est qu'une illusion, puisse le jour ne venir jamais où je l'aurai perdue!

De tels exemples ne nous ont pas encore été donnés dans le débat sur l'esclavage, mais je m'en prends au défaut de nos mœurs politiques plus qu'à notre manque de conscience et de générosité. Nos institutions libres ne datent que d'hier, et nous ne sommes pas encore accoutumés à nous en servir en hommes libres. Nous avons sans cesse les yeux fixés sur le pouvoir; nous attendons tout de lui, comme s'il devait être la pensée, la règle, l'âme de tout le monde, comme si hors de lui chacun devait se condamner à une complète inertie! Dès lors, plus d'indépendance, plus de spontanéité d'action. Il semble que nous ayons peur d'avoir une volonté propre, une vie propre, et l'effet de ce manque d'éducation politique est de nous rendre silencieux et immobiles, quand le pouvoir s'arrête ou se tait. Mais c'est de nous-mêmes, comme j'en exposerai ailleurs les raisons, que le gouvernement doit recevoir l'impulsion pour l'affranchissement des Noirs. Si nous ne disons rien, il ne dira rien. Si nous ne faisons rien, il ne fera rien.

Au milieu de ces perpétuels ajournements et de cette apathie de nos hommes politiques, près de deux cent cinquante mille êtres humains, des êtres qui ont comme nous la liberté personnelle par droit de nature, le besoin du bonheur, une intelligence à cultiver, une conscience à former, une grande et éternelle destinée à remplir : ces êtres sont devant nous, et en appellent à notre justice au nom du Dieu de l'Evangile, au nom de leur caractère d'homme, au nom de notre honneur national. Ils nous montrent leur abaissement, leur abrutissement, leur cœur brisé, leur âme privée de ce pain du ciel qui devait la nourrir. Mais que dis-je? Non, ils n'invoquent ni le Dieu de l'Evangile, ni leur caractère d'homme, ni notre honneur national : que savent-ils de ces grandes choses? Ils ne nous parlent point de leur âme, ni de leur éternel avenir : qu'en savent-ils encore? Les infortunés! ils s'indignent, ils gémissent de leurs souffrances matérielles; mais pour la souffrance morale, ils n'éprouvent que ces obscurs instincts qui les blessent, les irritent, sans qu'ils puissent en expliquer la cause. Êtres si misérables qu'ils ne sentent pas toute la profondeur de leur misère, et si dégradés qu'ils ne voient pas jusqu'où va leur dégradation! Ils sont devant nous, au dernier degré de l'espèce humaine, et en un sens au-dessous de la brute même; car la brute est dans l'ordre que le Créateur lui a assigné, et jouit de la somme de bonheur qu'il a dispensée à tout être vivant; mais l'esclave est hors de l'ordre, et son bonheur, s'il en a quelquefois, est la plus déplorable marque de son état d'abjection.

Ce que l'esclave ne peut pas nous dire, parce qu'il ne le comprend point, notre conscience ne nous le dira-t-elle pas pour lui? Ne savons-nous pas, nous, ce que c'est que d'être sans liberté personnelle, sans culture d'esprit, sans

liens de famille, sans religion, sans espérance? Ne savons-nous pas ce que c'est que notre honneur national? Ne savons-nous pas ce que le Dieu de l'Evangile nous ordonne de faire? Et nous verra-t-on toujours satisfaits de quelques regrets stériles, de quelques faibles paroles, et de ces demi-mesures qui, loin de guérir ou seulement de corriger le mal, ne font souvent que l'aggraver?

Il se présente ici un douloureux contraste que je ne cacherai point. Deux classes d'hommes en France interviennent dans la question de l'esclavage. Les uns sont remuants, actifs, habiles à parler tous les langages, prompts à prendre toutes les formes, arrogants et humbles tour-à-tour, s'appuyant selon les temps sur la terreur ou sur la pitié. Ils jettent le sophisme et les chiffres captieux à pleines mains. Ils tâchent d'avoir l'oreille du pouvoir, se glissent dans les bureaux du ministère, dans les commissions des Chambres, dans toutes les avenues du gouvernement. Au moindre signe de danger, ils prient, menacent, écrivent, ameutent les intérêts, soulèvent les passions. Jamais fatigués, ni rebutés, ayant du zèle, de l'audace, de la constance, ils ne se donnent un peu de repos que lorsqu'ils voient l'esclavage paisiblement assis pour de longues années sur les rivages des Antilles. Ceux-là sont payés, et gagnent leur argent.

Les autres, faibles, irrésolus, n'ayant point de principes fixes, point de plan déterminé, se disputant les uns contre les autres au lieu de marcher ensemble contre l'adversaire commun, faisant de loin en loin quelque molle tentative, et puis se déclarant satisfaits de quelques vagues promesses, comme s'ils avaient tout obtenu! Aisément ils se rebutent et se lassent. Ils se font petits et inoffensifs, semblent craindre de s'emparer avec vigueur de l'opinion, et d'employer toutes leurs armes pour servir la cause sacrée

des opprimés. Ils se contentent, et pendant combien de temps, de quelques mesures dilatoires dont ils savent, dont ils disent d'avance qu'elles ne produiront rien. Ceux-ci ne reçoivent point de salaire. Les Noirs sont trop pauvres pour payer des avocats dans la mère-patrie : ils n'ont d'autres délégués que nos consciences.

Ah! si leur cause pouvait se perdre, il y a longtemps qu'elle serait perdue. Heureusement, sous les continuelles défaillances de l'homme, Dieu la soutient; et rétablissant derrière le voile de nos intérêts et de nos passions la sainte image du devoir, il relèvera les droits des esclaves jusqu'à ce qu'ils aient triomphé.

## III. — LA QUESTION DE SUCCÈS.

Il est probable que plusieurs de ceux qui m'ont accompagné jusqu'ici auront dit avec tristesse au fond de leur cœur: Tout cela est vrai. Le principe de l'émancipation immédiate et complète est le plus juste, le seul juste; mais comment le réaliser? Vouloir trop d'un seul coup, n'est-ce pas le moyen de ne rien obtenir ?

Nous disons, au contraire : Demandez, redemandez sans cesse l'émancipation immédiate et complète. Point de transaction, point de compromis. Posez le principe absolu, et c'est ainsi que vous obtiendrez tout.

Voilà deux opinions opposées. Qui a raison, qui a tort, de vous ou de nous ? C'est la question qui va nous occuper.

A s'en tenir à des arguments abstraits, la question serait vite résolue. Le principe le plus juste n'est-il pas aussi le plus puissant? Ne porte-t-il pas son moyen de succès en lui-même? Peut-on arriver au but en prenant dès l'entrée

un chemin qui nous en détourne, et accomplir son devoir en commençant par le trahir? Mais ces réflexions générales seraient peu écoutées. Plaçons-nous donc sur un autre terrain, où nul abolitioniste loyal ne refusera de nous suivre : celui des faits.

Une double expérience a eu lieu en Angleterre et en France. D'un côté, le principe abolitioniste a remporté la plus éclatante victoire ; de l'autre, il n'a obtenu que des avantages insignifiants ; il a même reculé plutôt qu'avancé dans ces dernières années. Les résultats ont donc été inverses : pourquoi ? C'est le point de la question. Et s'il se trouvait, toutes choses bien pesées, que les abolitionistes de l'Angleterre doivent leur triomphe au principe de l'émancipation immédiate, tandis que nous devons accuser en grande partie de nos défaites le principe de l'émancipation partielle ou à terme, certes il y aurait là de quoi nous faire beaucoup réfléchir.

Depuis 1807, époque de l'abolition de la traite en Angleterre, jusqu'en 1823, l'attention publique se porta rarement sur la question de l'abolition de l'esclavage. A cette dernière époque, fut organisée une association qui avait adopté le principe de l'émancipation progressive, comme l'indiquait son titre : « Société de Londres pour la *mitigation et l'abolition graduelle* de l'esclavage dans les possessions britanniques. »

Sir Thomas Fowell Buxton, si connu par son admirable zèle en faveur des Noirs, fit au Parlement, dans le cours de la même année, une motion par laquelle il demandait, en s'appuyant sur les maximes de la constitution britannique et de la religion chrétienne, un affranchissement graduel et aussi prompt que le permettrait le bien-être des parties intéressées. M. Canning combattit cette motion,

mais il proposa à la Chambre des Communes une série de mesures, qui devaient, à son avis, préparer les esclaves à être émancipés. Ces mesures accordaient plus, beaucoup plus que ne l'a fait le gouvernement français dans la loi de l'année dernière, et les abolitionistes en attendirent les résultats avec confiance. Mais quels tristes mécomptes! et comme ils devaient amèrement apprendre ce que vaut la prétendue mitigation de l'esclavage colonial!

J'ai sous les yeux un tableau qui indique la manière dont le bill de 1823 fut exécuté. Pour l'instruction religieuse, morale, intellectuelle, rien, non rien, même dans les colonies qui dépendaient directement de la couronne. Pour toute autre préparation réelle à la liberté, également rien. Quelques réformes secondaires, comme le droit accordé aux esclaves de témoigner en justice, le repos du dimanche, le pécule, le rachat forcé, la limitation des peines disciplinaires, n'obtinrent qu'une exécution partielle et incomplète. Les magistrats désignés sous le nom de protecteurs des esclaves faisaient généralement cause commune avec les planteurs.

Ces derniers, ne pouvant faire retomber leur colère sur les abolitionistes de la métropole, l'assouvirent sur leurs malheureux esclaves. Jamais plus d'atrocités n'avaient déshonoré le sol des colonies. Vengeance lâche, qui fit en sept ans décroître la population noire de cinquante mille individus.

Une voix s'éleva en 1824 pour demander l'émancipation immédiate, mais une voix isolée qui excita d'abord plus d'étonnement que de sympathie. C'était celle de M^me^ *Elizabeth Heyrick*, de Leicester, dont le nom mérite d'être inscrit avec honneur sur les tables de la cause abolitioniste. Dans des pages simples et touchantes, écrites

sous l'inspiration d'une âme élevée, elle combattit l'opinion des abolitionistes temporiseurs; mais ceux-ci étaient encore sous le charme de leurs trompeuses espérances.

Un pas plus décisif se fit à Edimbourg six ans après. On avait eu le temps de faire l'épreuve des mesures de 1823. Le pasteur *André Thompson* se déclara dans une assemblée publique, au mois d'octobre 1830, pour le principe de l'émancipation immédiate. « Le mot *immédiatement*, dit-il, est absolument nécessaire. Repassez l'histoire de cette question, et apprenez-nous ce qu'elle est. Pas autre chose, pour les philanthropes de ce pays que l'histoire de leurs tentatives généreuses, mais inutiles, contre l'esclavage. Pas autre chose pour le gouvernement que l'histoire de sa confiance aveugle ou feinte envers les législatures coloniales. Pas autre chose pour les chrétiens que l'histoire de leurs tristes désappointements et de leurs déceptions. Pas autre chose enfin, pour les planteurs des Indes-Occidentales, que l'histoire de leurs déclarations hypocrites, de leurs fausses promesses, de leurs actes de révolte... Si vous n'allez pas plus loin, vous trahirez les immuables principes de la justice, et vous mettrez à leur place : quoi? des expédients, des calculs de livres, sous et deniers, et des craintes chimériques. On nous dit que les esclaves ne sont pas préparés. Mais s'il en est ainsi, à qui la faute, sinon à leurs maîtres? Ne connaissent-ils pas depuis longtemps les sentiments du peuple anglais, les intentions du parlement? Et pourquoi donc cette préparation n'a-t-elle pas été accomplie? Justement parce qu'ils ont osé mettre au défi le pouvoir légal, et qu'ils ne veulent pas que leurs esclaves soient préparés. »

Le pasteur Thompson avait frappé juste, et son discours fut accueilli par de nombreux applaudissements. Dix jours

après, dans une assemblée où se pressait l'élite de la population d'Edimbourg, il parla de nouveau en faveur de l'émancipation immédiate. Une pétition rédigée dans le même sens, et couverte de plus de vingt-deux mille signatures, fut envoyée au Parlement.

Enfin le vrai principe était posé, et l'impulsion immense qu'il imprima au peuple anglais ne devait s'arrêter que le jour où il n'y aurait plus un seul esclave dans toutes les possessions de la Grande-Bretagne.

Sir Buxton, le docteur Lushington et leurs amis commencèrent à défendre ce principe dans la réunion générale de la Société abolitioniste, au mois d'avril 1831. « Le gouvernement croit, dit sir Buxton, que la première chose à faire est d'*alléger* les chaînes de l'esclave, et moi je crois que la première chose à faire est de les *briser.* » En même temps le Comité publia une adresse aux électeurs qui devaient nommer une nouvelle Chambre des Communes. Ses directions étaient fermes et précises. Plus de transactions. Que les candidats ne se bornent point à protester vaguement qu'ils sont favorables à la cause de l'abolition de l'esclavage. Sont-ils décidés, oui ou non, à voter en faveur de l'émancipation ? S'ils le promettent, qu'ils soient nommés, à quelque parti politique qu'ils appartiennent; sinon, non.

Cette attitude franche et nette produisit aussitôt ses effets. Le gouvernement, voyant que l'affaire était devenue sérieuse, prononca l'affranchissement des esclaves de la couronne par un ordre en conseil, à la fin de l'année 1831. Les colons virent aussi qu'il ne s'agissait plus du jeu dérisoire de la mitigation, et qu'il fallait pour cette fois compter tout de bon avec les abolitionistes. Leur colère devint de la frénésie; ils brûlèrent les chapelles des missionnaires,

et noyèrent dans leur sang les pauvres Nègres qui étaient allés les entendre.

En 1832, sir Buxton soutint d'une manière encore plus tranchée le principe de l'émancipation immédiate : « Je ne me suis pas toujours exprimé ainsi, dit-il ; mais en observant ce qui s'est passé et ce qui se passe encore, j'ai été forcé d'en conclure que l'émancipation prompte et complète est le seul terrain sur lequel nous devions livrer le combat. Que pourrions-nous attendre du principe de la mitigation? Qu'en avez-vous obtenu, pairs d'Angleterre, membres de la Chambre des Communes, et toi, peuple de la Grande-Bretagne?... Mitiger l'esclavage? Mais comment y avons-nous réussi? Qu'avons-nous gagné? ».... Et une voix répondit du fond de l'assemblée : Rien.

La presse et la parole furent mises au service du nouveau principe. Des millions de brochures furent distribuées. Des hommes bien instruits et bien convaincus allèrent de province en province, de ville en ville, dénoncer le crime national de l'esclavage, réveiller le sentiment de responsabilité personnelle, et faire signer d'innombrables pétitions.

Leurs espérances furent dépassées. Avant même qu'ils eussent eu le temps d'organiser tous leurs moyens d'action, ils avaient vaincu. D'un bout de l'Angleterre à l'autre, un cri s'éleva, cri d'indignation, cri de justice et d'humanité, qui allait troublant les cœurs, remuant les consciences, et inspirant les résolutions fortes. Arrière les inutiles réformes qui avaient trop longtemps endormi l'opinion! Plus de délai! Le peuple anglais était debout comme un seul homme parlant d'une même et grande voix, frappant de sa main souveraine aux portes du Parlement, l'œil fixé sur le but, et décidé à ne plus se rasseoir jusqu'à ce qu'il l'eût atteint.

Il fallut obéir. Les ministres, les Communes, les pairs, les indécis, les intéressés, les délégués des colons, tous s'inclinèrent devant la majesté du peuple d'Angleterre, et au mois de mai 1833, lord Stanley présenta le bill d'émancipation. Son discours est caractéristique; il atteste la force de la volonté nationale, et peut se résumer dans cette question: Quels sont les moyens les plus sûrs, les plus prompts, les plus efficaces, pour arriver à l'entière abolition de l'esclavage colonial?

Peut-être serait-ce le lieu de montrer combien est fausse l'idée qui attribue à des calculs politiques le bill d'émancipation. Mais il y aurait presque de la honte à réfuter encore une assertion qui mériterait le nom de folie, si elle n'était convaincue de mauvaise foi.

On sait que le bill établissait un apprentissage de douze ans, qui fut réduit de moitié: dernier compromis, dernier essai de transaction, et qui ne réussit pas mieux que les autres. La liberté existait en droit, l'esclavage en fait; et les colons, jaloux d'épuiser les restes d'une tyrannie qui allait s'éteindre, exercèrent sur les Noirs, malgré la vigilance et les précautions de l'autorité légale, les plus barbares traitements.

Les abolitionistes recommencèrent la lutte, ou plutôt ils ne l'avaient jamais suspendue. Toujours le même principe, un seul principe: Emancipation immédiate et complète. Lord Sligo, l'un des propriétaires les plus influents de la Jamaïque, et qui en avait été le gouverneur, persuadé que pour les Blancs aussi bien que pour les Noirs l'apprentissage était un système faux et impraticable, annonça en 1838 qu'il donnerait, le 1er août suivant, une complète liberté aux travailleurs de ses plantations. D'autres colons suivirent son exemple, et le gouvernement

adopta enfin sans aucune réserve le principe de l'émancipation.

Le 1er août 1838 : date mémorable dans l'histoire de l'humanité; ère nouvelle pour la race noire; l'une des plus grandes journées du dix-neuvième siècle, la plus grande de toutes peut-être. Le soleil, en se levant sur les Antilles anglaises, n'y trouva plus un seul esclave. La loi de Dieu était obéie, et la personne humaine réhabilitée.

Il serait trop long de raconter comment les abolitionistes de l'Angleterre ont poursuivi et achevé leur œuvre. Bornons-nous à dire que l'esclavage est complètement aboli dans toutes les possessions britanniques, et que l'affranchissement des esclaves de l'île de Ceylan a clos cette liste glorieuse, où chaque ligne est marquée par un nouveau progrès de la liberté.

De ce récit ressortent clairement deux vérités d'une importance décisive dans notre question.

L'une, c'est que le triomphe est dû au principe de l'émancipation immédiate et complète. Interrogez à ce sujet tous les hommes intelligents de l'Angleterre; demandez-le aux planteurs mêmes : ils affirmeront d'une voix unanime que, si l'on avait persisté à ne réclamer qu'un affranchissement progressif ou partiel, non seulement les esclaves seraient encore esclaves, mais que leur condition n'aurait éprouvé aucun changement sensible. Peut-être même l'opinion, fatiguée d'impuissants efforts, serait rentrée dans son indifférence, en abandonnant pour de longues années la question de l'esclavage. Honneur donc au principe de l'émancipation immédiate, qui a sauvé le peuple anglais de tant de honte, et la race noire de tant de douleurs!

La seconde vérité, c'est que l'apprentissage, ou toute autre mesure de préparation ne conduit jamais au but, ou produit même une aggravation de mal. Depuis 1838, le gouvernement britannique a émancipé sans la condition de l'apprentissage les esclaves de ses possessions dans les Indes-Orientales et sur les côtes d'Afrique. C'est que la préparation à la liberté, de quelque beau nom qu'on la décore, n'est qu'un intérêt déguisé. C'est une idée égoïste qui s'unit à une idée généreuse, et il est tout simple que de ce mélange d'éléments antipathiques il ne résulte qu'un douloureux avortement.

Voilà l'histoire de la cause abolitioniste en Angleterre; voici celle de la France. Je serai bref, ne voulant pas redire ce qui est bien connu de mes lecteurs.

Chacun doit se rappeler qu'une Société française pour l'abolition de l'esclavage a été fondée en 1834, mais qu'elle a fait jusqu'à présent peu de chose, et semble faire moins à mesure qu'elle vieillit; que MM. Passy et de Tracy ont développé à la tribune des plans d'émancipation, mais que ces projets ont été mis à l'écart, malgré les rapports favorables de MM. de Rémusat et de Tocqueville; enfin que, depuis 1833, diverses lois et ordonnances ont été rendues sur le régime colonial, mais qu'elles l'ont laissé dans les points essentiels tel qu'il était, comme l'ont avoué tous les orateurs des deux Chambres, l'année dernière, et le gouvernement lui-même. *En réalité, les abolitionistes n'ont rien obtenu*, écrivait récemment un respectable magistrat, ancien conseiller aux Cours royales de la Guadeloupe et de la Martinique (1).

(1) Situation des esclaves dans les colonies françaises, etc., par M. Rouvellat de Cussac, p. 208.

Qu'il y ait eu sur certaines plantations quelques améliorations matérielles, c'est possible, bien que M. de Cussac, après avoir tout examiné de ses propres yeux, n'en convienne pas. La traite ayant été définitivement supprimée, la propriété-homme est devenue plus rare, plus précieuse, et l'on a dû apprendre mieux l'art de l'engraisser à point, sauf à lui faire compenser par un surcroît de production cet accroissement de dépenses. D'ailleurs, le voisinage des îles anglaises, où l'émancipation a planté son drapeau, inspire des craintes, et ce que la cupidité ou l'orgueil aurait refusé, la peur l'accorde quelquefois. Qu'on y ajoute une certaine attention à ne pas forcer la main aux magistrats par des actes de barbarie trop criants, trop atroces, et une sorte de pudeur qui a dû pénétrer jusque sur les habitations des Antilles, et l'on sera au bout des progrès. Je fais même la part très-large, et des indices de plus d'un genre autorisent à penser que si la cruauté proprement dite est moindre, l'autorité du maître est devenue plus jalouse, plus ombrageuse, et son joug plus pesant dans les cas ordinaires. En un mot, on a blanchi les dehors du sépulcre : au-dedans sont restés tous les ossements de mort.

Que sont les lois rendues depuis 1833? et surtout comment sont-elles exécutées? Le recensement, le patronage, la limitation du pouvoir dominical, le droit accordé aux esclaves de porter plainte, c'est admirable à la tribune quand les orateurs du gouvernement ont intérêt à faire de la philanthropie; c'est plus admirable encore dans la bouche des délégués qui ont d'excellentes raisons pour grossir outre mesure le moindre changement. Mais en fait, qu'est-ce qu'y ont gagné les Noirs? Les maires, les juges de paix, les conseillers des Cours royales, tous les administrateurs,

tous les magistrats sont des Blancs, qui sont eux-mêmes pour la plupart propriétaires d'esclaves. Faites donc protéger une classe d'hommes par celle dont les intérêts sont précisément opposés aux siens! Vous n'avez plus des patrons d'un côté, et des clients de l'autre : ce sont deux castes en présence.

Les planteurs, on l'assure, se soumettent maintenant au patronage et au recensement. Je ne le conteste pas. La résistance irritait le gouvernement, et la soumission le désarme. De part et d'autre on s'est compris.

En 1840, une somme considérable a été inscrite au budget pour faire enseigner aux esclaves quelques principes de religion et de morale, et pour leur faire ouvrir des écoles. Mais les écoles n'ont été fréquentées que par les enfants des Blancs et des hommes libres de couleur. Quant à la religion, croyez-en M. de Montalembert, qui n'est pas suspect quand il parle des travaux du clergé; croyez-en un témoignage qui vaut encore mieux que le sien, et que j'ai souvent rappelé : celui de la force des choses. Pour les esclaves ruraux l'instruction religieuse est nulle : tout se borne au baptême et à la pratique de quelques formes dont ils ne comprennent pas le sens. Pour les esclaves domestiques des villes, la barrière est moins haute, moins impossible à franchir; mais encore l'instruction religieuse n'est qu'une exception, et on ne leur enseigne des vérités du christianisme que ce qui est *dans les limites du possible*, selon la naïve expression de M. l'amiral de Moges. En réalité, les 650,000 francs alloués pour cette instruction, pour la construction de chapelles et l'ouverture d'écoles au profit des esclaves, sont constamment détournés de leur véritable objet. Ce que la France accorde aux Noirs, les Blancs le prennent et l'emploient selon leur bon plaisir. Chacun

y trouve son compte : les abolitionistes temporiseurs qui s'applaudissent de cette libéralité, le gouvernement qui se vante de sa sollicitude pour les progrès de la religion et de la moralité dans les Antilles, et les planteurs qui reçoivent plus d'argent de la métropole : il n'y a que les esclaves qui soient oubliés.

Mais la loi de l'année dernière ? Elle a posé, j'en conviens, quelques bons principes, en donnant aux esclaves le droit de pécule et de rachat libre. Ne pouvant avoir mieux, les abolitionistes ont bien fait d'accepter ce qu'on daignait leur offrir. Mais, qu'on ne s'y trompe pas : ces principes laissent notre régime colonial fort au-dessous de celui qui avait été établi en 1823 par le gouvernement anglais. Or, si les mesures plus larges de l'Angleterre n'ont produit que les plus affligeantes déceptions, que feront les concessions si timides et si incomplètes de notre gouvernement ?

Une somme de 400,000 francs a été votée pour concourir au rachat des esclaves. Mais M. le ministre de la marine ne l'a acceptée qu'avec toute sorte de précautions et de réserves. Sera-t-elle mieux employée que les 650,000 francs destinés à l'instruction religieuse et élémentaire des Noirs? C'est peu probable; on imaginera toujours des raisons pour affecter cette somme à d'autres usages, et nous verrons dans la discussion du budget combien d'esclaves ont été rachetés ! Quand le gouvernement refuse d'affranchir les siens, comment irait-il payer la rançon de ceux d'autrui ? C'est un jeu frivole que tout cela; et M. le duc de Broglie l'a dit avec l'autorité de sa haute intelligence. « Il y a deux cents ans que le système du rachat libre est adopté dans les colonies espagnoles, et il y a été introduit avec des facilités que vous ne lui avez pas données. Ce système aux colonies

espagnoles a-t-il aboli l'esclavage? Il n'a pas même produit un effet appréciable... Si l'on ne devait jamais faire pour l'émancipation des esclaves que ce qu'on a fait jusqu'à présent, *l'esclavage serait perpétuel* (1). »

Depuis lors, que s'est-il passé? M. le ministre de la marine a rendu, au mois de novembre dernier, des ordonnances plus timides encore que la loi, et qui entourent le rachat forcé de conditions et de formalités de toute espèce. Nulle garantie pour le prix de la rançon; des longueurs, des gênes telles que, si l'on avait voulu étouffer chez les esclaves le désir de se racheter, on n'eût pas inventé mieux. Au reste, pas un mot des autres objets sur lesquels on avait promis de statuer par ordonnance. Il semble qu'on n'ait eu souci que de ce qui pouvait rassurer les colons.

La philanthropie de nos abolitionistes temporiseurs a donc été vaine; et si l'on nous demandait, comme faisait sir Buxton, en 1832 : Qu'avez-vous gagné par vos systèmes de mitigation? il faudrait répondre, comme cette voix qui sortit du sein de l'assemblée : Rien.

Rien dans les colonies, et moins que rien dans la métropole. Ayons le courage de sonder notre plaie jusqu'au fond. L'opinion publique en France a rétrogradé depuis quelques années sur la question de l'esclavage. Comparez les séances de la Chambre des Députés en 1835, 36, 37 et 38, avec celles de 1845. Il y a dix ans, les abolitionistes étaient pleins d'espoir, et annonçaient que l'émancipation était à la porte. Les délégués paraissaient eux-mêmes s'y résigner, et ne sollicitaient qu'un peu de répit. Aujourd'hui quelle différence! Les abolitionistes se contentent de peu. Un pâle

(1) Séance de la Chambre des Pairs du 7 juillet 1845.

et lointain rayon, qui leur permet de voir, comme au-delà d'un vaste abîme, les chaînes des Noirs brisées, et ils n'en demandent pas plus. Les avocats des planteurs, d'un autre côté, comme ils ont repris courage! comme ils relèguent fièrement l'émancipation dans les profondeurs d'un avenir séculaire! et de quelle voix déjà sûre de vaincre, ils s'écrient : N'allez pas plus loin!

Oui, les Chambres se sont refroidies sur cette question; l'esprit public s'est alangui; la presse ne s'occupe de l'esclavage qu'à de rares intervalles et sans y appuyer. Est-ce faux espoir dans les résultats de ce qui a été accompli? est-ce fatigue? est-ce l'effet presque inévitable des idées vagues et incohérentes des abolitionistes temporiseurs? J'y viendrai bientôt. En ce moment, je constate ce qui est : la France a reculé.

Ainsi, en Angleterre, avec le principe de l'émancipation immédiate, le triomphe de la cause : un triomphe rapide, universel, complet. En France, au bout de tant d'années, avec le principe de l'émancipation graduelle, aucun progrès de quelque importance, et dans la mère-patrie des pas en arrière. Par l'extrême différence des résultats, jugez de celle des moyens!

Cette expérience inverse des deux pays peut avoir d'autres causes que je vais examiner; mais réfléchissez encore sur ce fait : tant que les abolitionistes anglais ont gardé le principe de l'émancipation graduelle, ils en sont restés précisément au point où nous en sommes. Chez eux aussi, des réformes puériles et dérisoires; des lois bravées par les planteurs; un gouvernement qui fermait les yeux, et amusait le Parlement par des promesses inexécutables. Mais à l'instant même où ils ont demandé, en faisant appel aux sentiments religieux, à la justice, à l'humanité, à l'hon-

neur de la nation, l'affranchissement sans délai et sans partage, le mouvement s'est propagé avec une telle rapidité que les plus ardents abolitionistes pouvaient à peine y croire. Si la première partie de cette histoire a été la même chez les deux peuples, pourquoi la seconde ne le serait-elle pas ?

J'arrive aux objections; il n'en est aucune, on s'en convaincra, que j'aie le moindre désir d'affaiblir ou d'éluder.

On dit : Les abolitionistes anglais pouvaient adopter sans danger le principe de l'émancipation immédiate, parce que leurs esclaves étaient mieux préparés que les nôtres à la liberté. Cette opinion est généralement répandue, et M. le comte de Montalembert s'en est fait l'écho à la tribune, en y joignant l'éloge des missions protestantes. Mais est-elle juste ? Je réponds avec assurance, après avoir étudié ce côté de la question : Non; non pour les esclaves de la plupart des îles anglaises; non, pour les colonies les plus importantes. Que les Noirs d'Antigoa, instruits depuis longtemps par des pasteurs moraves, fussent plus avancés que ceux des Antilles françaises, tout le monde l'accorde. Mais à la Jamaïque, à la Barbade, dans la Guyane anglaise, à l'île Maurice, presque partout enfin, l'instruction religieuse, morale, élémentaire était à peu près nulle. Pas un esclave sur cent qui eût appris à lire, ou qui possédât quelque idée un peu nette sur les doctrines du christianisme. A peine un très-petit nombre avait pu, de loin en loin, aller entendre en secret la parole des missionnaires. Les ministres de l'Eglise anglicane avaient en général fait cause commune, comme nos prêtres, avec les colons, et les pasteurs indépendants étaient poursuivis, traqués comme des malfaiteurs et des rebelles. En un mot, la

masse des esclaves était encore plongée dans l'abrutissement le plus profond.

On s'étonne que des hommes graves admettent avec tant de facilité de si grandes erreurs. Lisez seulement l'exposé des motifs qui accompagnait le bill d'émancipation. C'était un document officiel, qui devait subir la critique la plus rigoureuse de la part des planteurs. Sans doute, chaque allégation y avait été mûrement pesée. Eh bien! le gouvernement déclare que, parler de l'instruction religieuse des esclaves et de leur relèvement moral, c'était une contre-vérité, une dérision, plus qu'une dérision, parce que la religion et l'esclavage sont incompatibles. Il est donc faux que les Noirs des colonies anglaises fussent mieux préparés que les nôtres à leur affranchissement.

Je dis plus. Nos planteurs ont communiqué à leurs esclaves quelque chose du caractère national, plus d'élasticité, pour employer ce mot, plus d'aptitude à trouver des moyens d'industrie par eux-mêmes, un certain entrain qui n'appartient qu'à nous. Et si l'on ajoute que la population de nos îles est petite en comparaison de celle de plusieurs colonies anglaises, ce qui rend l'affranchissement plus facile en tout état de cause, comme on l'a parfaitement reconnu chez nos voisins, on avouera que, sous le rapport matériel, nos esclaves sont peut-être mieux préparés que ceux de l'Angleterre, en sorte que l'objection, loin de se tourner contre le principe de l'émancipation immédiate, ne fait que l'appuyer.

Mais si la différence n'est pas entre les esclaves, répondra-t-on, elle est entre les deux nations. En Angleterre, on pouvait s'adresser à des croyances religieuses qui ont en France peu d'autorité. Cette seconde objection est plus solide. Je reconnais que le sentiment religieux a plus de

force chez nos voisins que chez nous. J'avoue que les abolitionistes, en invoquant les principes de la Bible devant un peuple qui lit la Bible, et en faisant appel aux chrétiens décidés pour agir de proche en proche sur toute la masse du pays, avaient un puissant levier que nous n'avons point. La différence est donc réelle ; je confesse même qu'elle est grande : il ne faut pourtant pas se l'exagérer.

Si le peuple français est moins sensible aux arguments tirés des Ecritures, il l'est beaucoup, sans contredit, à ceux qui se puisent dans les principes du droit naturel et social, dans les idées de la raison et les maximes de la justice, dans les sentiments d'humanité et d'honneur national. La puissance d'action vient d'une autre source ; mais elle existe, et il suffit de changer de terrain pour la trouver.

Si l'on répond que tout cela aura moins d'influence que la foi religieuse, j'y souscris encore, mais je remarquerai que nous n'avons pas non plus une aussi grande force à déployer que les Anglais dans la cause abolitioniste. Le fardeau que nous devons soulever est moins dangereux tout ensemble et moins lourd. J'ai déjà rapporté qu'en Angleterre les délégués des planteurs évoquaient sans cesse la perspective du massacre des Blancs, ce que nul homme qui se respecte n'oserait faire aujourd'hui parmi nous. Les Anglais avaient 800,000 esclaves à émanciper ; nous n'en avons pas plus de 245,000, et notre fortune nationale, quoique moindre, ne l'est pas dans cette proportion. Les Anglais devaient commencer ; nous n'avons qu'à poursuivre. Ils craignaient la ruine des colonies par l'effet de l'émancipation ; nous savons que les colonies ne seront pas ruinées, et qu'elles gagneront plus dans un sens qu'elles ne perdront dans l'autre. Ils n'avaient pas à prévoir un affranchissement

général et forcé en cas de guerre avec la France ; nous devons le prévoir en cas de guerre avec la Grande-Bretagne. Les abolitionistes de l'Angleterre enfin ne pouvaient pas alléguer l'immense péril de laisser les Noirs dans la servitude, pendant que le cri de liberté retentit à quelques pas d'eux : nous le pouvons. A défaut donc du sentiment religieux, moins développé dans notre pays, mais qui cependant, grâces à Dieu, n'est pas absolument éteint, nous avons une foule de puissantes raisons que nos voisins n'avaient pas.

Si l'on insiste, et qu'on aille jusqu'à prétendre que le droit, la justice, l'humanité, l'honneur national, la sécurité dans l'accomplissement de l'émancipation, la petitesse comparative du sacrifice, l'assurance du succès dans les choses essentielles, le danger enfin de retarder cet acte de réparation, ne suffisent pas pour remplacer ce qui nous manque, j'atteste pour ma part que je ne désespère pas à ce point de l'équité et de la dignité de mon pays. J'atteste que je ne passe pas si légèrement condamnation sur ce qui peut seul lui laisser une grande place dans le monde. Je demande au moins que l'épreuve en soit sérieusement faite, avant de déclarer qu'une pensée noble et généreuse doit se briser devant un misérable intérêt, devant l'intérêt mal compris de la production coloniale !

Ce ne sont pas là, toute notre histoire le prouve, les exemples que la France a donnés à l'humanité. Elle a su faire, elle aussi, elle surtout, des sacrifices d'argent, bien plus, des sacrifices de sang, non seulement pour défendre ses propres droits, mais pour soutenir ceux des autres. Toute grande idée la fait tressaillir ; toute entreprise désintéressée et glorieuse la trouve prête à se lever, à marcher en avant, à se dévouer sans calcul et sans retard. C'est

Il y a plus de cent soixante ans que le Code noir a posé, pour première condition de la servitude coloniale, l'instruction religieuse des esclaves. « Tous les esclaves, y est-il dit, seront élevés dans la religion chrétienne, et on leur accordera le dimanche et les jours de fêtes, afin qu'ils puissent assister au service divin. » Qu'est-ce qu'on a fait du Code noir? Ce qui était profitable au maître, on l'a strictement exécuté; mais ce qui était en faveur de l'esclave, on l'a ouvertement foulé aux pieds, et il en arrivera toujours de même.

Pensez-vous peut-être que vous serez plus heureux avec vos nouvelles ordonnances? Pensez-vous que vous diminuerez la somme des châtiments corporels? Pensez-vous que les colons vont faciliter à leurs esclaves les moyens d'amasser un pécule qui leur permette de se racheter? Pensez-vous qu'ils vont favoriser les mariages qui les gênent dans l'exercice de leur propriété? Pensez-vous qu'ils seront moins jaloux de leur pouvoir, parce qu'il a été contesté dans la métropole? Non, certes, vous ne le pensez pas. C'est justement l'opposé que vous devez prévoir. Toute autorité combattue en devient plus violente. Les planteurs s'enfonceront dans leur résistance par cela même que vous faites effort pour la dompter, et quelque délai que vous leur accordiez pour l'émancipation, vous serez toujours forcés de l'accomplir sans eux et malgré eux.

Les affranchissements volontaires se multiplient, dit-on. Au contraire, ils diminuent. Il y en avait eu 1,987 en 1840; on n'en comptait plus que 1,449 en 1843. Et quels sont les esclaves qui obtiennent cette faveur? « Ce sont pour la plupart, répond M. Passy, des enfants affranchis par leurs pères, ce sont les mères de ces enfants qu'on affranchit, ou bien des vieillards hors de service; mais parmi les

Noirs valides et des campagnes il y a fort peu d'affranchissements. La raison en est toute simple : c'est que les Noirs sont devenus plus chers depuis l'abolition de la traite (1). »

Je viens aux magistrats coloniaux. Il y a parmi eux, je n'en fais aucun doute, beaucoup d'hommes honorables; et, de retour en Europe, ils se comporteraient avec une parfaite loyauté. Mais vous les avez placés dans la pire de toutes les positions : entre leur devoir et leur intérêt personnel, entre ce qu'ils sont appelés à faire pour le bien des esclaves, et ce qu'ils sont tentés de faire pour leur propre bien. Nous qui avons déjà tant de peine à dégager le devoir de la question d'intérêt, quoiqu'il ne s'agisse pour nous que d'un intérêt général, supposerons-nous que l'intérêt privé, l'intérêt direct, l'intérêt des liens de famille, des relations sociales, de la conservation de son poste, se taira devant le devoir? Il y faudrait une vertu supérieure, inflexible, presque surnaturelle. Attendrez-vous de l'homme ce qui est surhumain? Il y aura des exceptions, soit; mais la règle sera contre vous.

Songez donc que la plupart de ces magistrats ont épousé des créoles, ou sont eux-mêmes propriétaires d'esclaves. Songez que ceux qui sont dans la situation la moins difficile n'ont de rapports qu'avec les Blancs. Devant un grand scandale ils déploieront bien l'appareil de la justice. En écrivant au gouvernement de la métropole, ils auront un langage plus modéré et plus décent que les planteurs. Mais dans les circonstances ordinaires (et l'on sait ce que c'est que l'ordinaire de l'esclavage!), ils s'abstiendront. Iraient-ils par une sévérité intempestive, se faire mettre à la porte de toutes les maisons notables, se faire dénoncer au gou-

(1) Séance de la Chambre des Pairs du 7 avril 1845.

vernement métropolitain qui craint le bruit par-dessus tout, se faire chasser même sans autre forme de procès, et revenus en France, se faire destituer comme des maladroits qui n'ont pas l'esprit d'entendre à demi-mot? Si vous espérez cela, vous avez une confiance plus robuste que la mienne.

On pourrait avoir des magistrats qui feraient véritablement les affaires de l'affranchissement; mais savez-vous à quelles conditions? Il faudrait que le gouvernement leur dît, avant de les envoyer : Point de complaisance d'aucun genre; toute votre sévérité pour le maître, parce qu'il est fort; tout votre appui pour l'esclave, parce qu'il est faible. Au moindre acte de connivence avec les colons, vous serez immédiatement renvoyés comme fonctionnaires prévaricateurs, et indignes de servir désormais le pays. Oui, certes, à ce prix là, vous feriez exécuter les lois. Mais ces instructions, les magistrats coloniaux les recevront-ils jamais? Et n'est-il pas sûr que les planteurs supplieraient à mains jointes le gouvernement d'émanciper leurs esclaves dès demain plutôt que de subir cette active et inexorable surveillance (1)?

Si les magistrats nous font défaut, les prêtres des colonies du moins.... Ici je me tais. Rappelez-vous les tristes aveux de tous les orateurs qui ont osé dire la vérité dans les discussions des Chambres. Il y a des prêtres qui possèdent des esclaves. Tous ont reçu l'ordre exprès de n'enseigner qu'une religion mutilée. Les plus fidèles sont bientôt

(1) Dans la métropole même, sous le regard vigilant de tous les bons citoyens, la loi sur le travail des enfants dans les manufactures n'a reçu qu'une exécution très-imparfaite, parce qu'elle blessait des intérêts puissants. Rendez la difficulté mille fois plus forte, et vous saurez comment les lois s'exécutent aux Antilles.

rebutés ou expulsés. Esclavage colonial et christianisme, qu'on s'en persuade bien, sont irréconciliables; entre eux il y a un duel à mort. Voulez-vous des esclaves dans les colonies? ne parlez plus de chrétiens. Voulez-vous des chrétiens? ne parlez plus d'esclaves.

On a proposé d'envoyer des missionnaires protestants dans nos îles, en exprimant l'espoir qu'il en résulterait entre les deux cultes une honorable et précieuse émulation. Je ne combats point cette pensée. Les missionnaires protestants pourraient agir sur leurs coreligionnaires de la race blanche et sur les hommes libres de couleur; mais sur les esclaves, en particulier sur les esclaves ruraux qui forment la masse, quelle influence auraient-ils?

Ainsi, dans les colonies mêmes, nul moyen d'action pour préparer les esclaves à la liberté. Est-ce du gouvernement peut-être que vous attendez le triomphe de votre principe d'affranchissement graduel?

Parlons en homme sérieux. On a vu entrer dans les conseils de la couronne, depuis seize ans, beaucoup d'abolitionistes déclarés : M. le duc de Broglie, M. de Rémusat, M. Passy, et combien d'autres encore! Assurément, ils auraient voulu laver leur pays du crime de l'esclavage; ils l'auraient voulu par sentiment de devoir, et peut-être aussi par une légitime ambition; car l'abolition de l'esclavage serait la gloire d'un ministère. Ils n'en ont rien fait cependant, et pourquoi? C'est que pour de telles difficultés, comme le disait M. Guizot en 1838, il faut une impulsion énergique et puissante, et que cette impulsion leur a manqué. C'est qu'ils n'ont pas assez entendu à côté d'eux, au-dessus d'eux, la grande voix de la nation.

Le gouvernement français éprouve des embarras de plus d'une nature, chargé qu'il est de donner une plus ferme

assiette à un établissement politique nouveau. Ira-t-il donc, s'il n'y est impérieusement poussé par l'opinion, tenter une entreprise qui lui aliénerait les délégués des colonies, une partie notable des Chambres et de la presse, les représentants des ports de mer, les électeurs nombreux et influents qui ont des intérêts dans les colonies, beaucoup de gens enfin qui s'étonneraient qu'on fît tant de bruit pour un objet qui les préoccupe si peu? Ira-t-il, avec des majorités flottantes, grossir les rangs de ses adversaires, et épuiser dans l'abolition de l'esclavage une force dont il pense avoir un si pressant besoin pour la défense de sa politique générale? Ignorez-vous que, dans l'ingrat métier du pouvoir, les intelligences les plus hautes, les consciences les plus droites sont trop souvent forcées de reconnaître avec douleur que les nobles questions du lendemain se laissent écraser par la misérable question parlementaire du jour?

Il est vrai qu'un ministre, parfaitement convaincu que la cause des esclaves est juste et sainte, tâcherait de la faire triompher à tout prix, et ne le pouvant, aurait à examiner s'il ne devrait pas, comme lord Howick en pareille circonstance, donner sa démission. Peut-être il ferait bien. Peut-être cette inflexible protestation d'une âme élevée gagnerait au principe de l'émancipation de nombreux amis. Mais tenez pour certain que, dans l'état actuel de l'opinion, ce ministre n'arriverait pas à la tribune comme organe du gouvernement, et qu'on aimerait mieux se passer de lui que d'exposer sur la question de l'esclavage la majorité du parti conservateur.

Quand j'en ai appelé au dévouement des hommes politiques de la France, je n'ai pas eu la simplicité de m'adresser aux dépositaires du pouvoir, en les prenant dans leur ensemble. J'ai parlé à ceux qui sont plus libres de leur action.

Jamais un cabinet, fût-il composé des membres les plus ardents de la gauche, ne devancera sur cette question, au moins d'un peu loin, la limite où s'arrête l'esprit public.

Quiconque a étudié ces matières ne doit pas ignorer que, dans tous les progrès de l'ordre social, il y a deux sortes d'initiative : l'une, directe, mais subordonnée, qui appartient au gouvernement : c'est la recherche et la mise en œuvre des moyens d'exécution ; l'autre, indirecte, mais plus haute et plus forte, qui appartient au pays : c'est la manifestation des sentiments de droit, de justice et d'humanité, qui rendent le progrès à la fois praticable et inévitable. Or, dans nos débats sur l'affranchissement des Noirs, cette dernière initiative ayant été jusqu'ici incertaine et flottante, comment s'étonner que le gouvernement n'ait pas agi non plus avec beaucoup de décision et de vigueur ?

Certes, je n'ai pas l'intention de tracer le panégyrique des hommes du pouvoir. Je crois que les cabinets qui se sont succédé depuis la révolution de juillet auraient pu faire pour les esclaves, surtout avant 1840, plus qu'ils n'ont fait. Je crois que le ministère actuel aurait pu présenter sur le régime colonial une meilleure loi que celle de l'année dernière, s'adresser d'abord à la Chambre des Députés, lutter ensuite pour avoir la majorité dans la Chambre des Pairs, et exécuter cette loi avec plus de résolution. Mais il serait injuste et puéril de faire peser sur le gouvernement toute la responsabilité, tandis que la part de la nation est plus grande que la sienne ; et lorsqu'on lui reproche ses fluctuations, il serait fondé à répondre : De quoi me blâmez-vous ? Je suis tout disposé à travailler résolument à l'émancipation des esclaves ; je m'en ferais honneur ; mais comment y réussirais-je sans l'appui bien prononcé de l'opinion ? Est-ce ma mission de remuer tout seul

une si lourde machine? Non, c'est à vous à commencer. Faites-moi demander la liberté des Noirs par une partie considérable du pays. Donnez-moi beaucoup de députés qui la sollicitent, qui l'exigent au nom de la conscience publique. Vous verrez alors si je ne suis pas prêt à obtempérer. Mais jusque-là que me voulez-vous? Votre affaire n'est-elle pas de préparer la mienne? Et si vous ne l'avez pas fait, de quel droit venez-vous m'accuser?

J'ai insisté là-dessus, parce qu'avec notre pauvre éducation politique on s'y trompe souvent. Tout revient à un seul point : agiter l'opinion, la remuer, la passionner, en employant ce dernier mot dans son meilleur sens. Nos esclaves seront libres, quand l'opinion l'ordonnera : ils ne le seront pas une heure plus tôt.

On a proposé à la charité privée d'aider les Noirs à se racheter. Cette tentative a peu réussi, et j'en ai plus de regret que de surprise. Le taux de la rançon étant laissé à l'arbitraire des planteurs et des magistrats coloniaux, que feraient-ils, s'ils venaient à voir que la bienfaisance individuelle cherche à les priver de leurs meilleurs esclaves? Evidemment, ils trouveraient un prétexte ou un autre pour exiger des sommes exorbitantes. Il faudrait des millions, à ce compte, et puis de longues générations, avant qu'on fût arrivé à la moitié du chemin. Comment espérer une charité si généreuse pour un but si éloigné?

Le débat se concentre maintenant et se ramasse, pour ainsi dire, sur son véritable objet. L'opinion doit être agitée et passionnée? Comment y réussira-t-on le mieux? Par le principe de l'émancipation graduelle, ou par celui de l'émancipation immédiate? Tout est là, et je supplie le lecteur de m'accorder un nouveau degré d'attention.

Le principe de l'émancipation graduelle a pour lui, sans

nul doute, certains avantages. Il est prudent; il est modéré; il attire les hommes réfléchis par les précautions dont il s'entoure, et par la satisfaction qu'il promet de donner à tous les intérêts légitimes. Il n'effraie personne, pas même les anti-abolitionistes, je dirai dans un moment pourquoi. On y est donc gagné du premier abord. Aussi, en Angleterre comme en France, a-t-on commencé par ce principe, et il a fallu des mécomptes bien amers, aussi amers que les nôtres, pour le faire abandonner.

Mais si le principe de l'émancipation graduelle a les apparences de la force, il contient des germes inévitables de faiblesse, et en définitive, d'impuissance.

Remarquez-le bien, c'est au fond le même principe que celui des anti-abolitionistes. Comme eux, on ajourne l'affranchissement; comme eux, on croit avoir besoin d'une préparation; comme eux surtout, on se préoccupe beaucoup de la question d'intérêt. La différence n'est que dans le degré. Les anti-abolitionistes veulent un bail à long terme; les abolitionistes temporiseurs proposent un arrangement à terme plus court. Les uns repoussent toute réforme; les autres se contentent de petites réformes, et s'arrêtent devant des résistances un peu vives. Les premiers s'appuient nettement sur le motif intéressé; les seconds essaient d'y joindre, mais en seconde ligne fort souvent, le motif moral.

Vous fournissez donc aux anti-abolitionistes les moyens de vous battre avec vos propres armes. Ils vous égarent, vous noient dans leurs comptes de sucre et de café, de navigation, de tonnage, de douane, d'argent, et vous souffrez qu'ils en fassent le principal objet de la discussion. Au lieu de les contraindre par une ferme et invariable déclaration de principes à venir sur votre terrain, vous descen-

dez sur le leur; et votre conscience éperdue, ne sachant plus où se prendre, finit par se replier sur elle-même. Les anti-abolitionistes vous ont dit qu'ils étaient d'accord avec vous, ou plutôt que vous étiez d'accord avec eux. Vous en avez été indignés, je le conçois; mais si vous y pensez mieux, vous confesserez qu'ils ne s'abusaient guère.

Et comment espérez-vous que le pays, vous voyant les uns et les autres plus occupés de chiffres que de justice et d'humanité, aille se révolter contre le système de vos adversaires et se passionner pour le vôtre? Ou s'il vous arrive d'invoquer les grandes maximes du droit, comment voulez-vous que l'opinion se prenne d'enthousiasme, quand vous renoncez le moment d'après à ces maximes par vos accommodements? Cela est trop subtil, trop mêlé, trop enchevêtré de choses disparates. Il faut trop d'arguties pour vous bien distinguer des anti-abolitionistes. Voilà déjà une première source de faiblesse.

En voici une seconde. Vous n'êtes pas même parvenus à tomber d'accord entre vous. Chacun a son petit plan, sa petite combinaison bien déduite, et combat ce qui s'en écarte. La Commission coloniale a présenté un projet de majorité et un projet de minorité. M. Passy a ses idées, M. de Tocqueville a les siennes. De là, des luttes, ou tout au moins, des hésitations, des incertitudes qui usent les forces des abolitionistes temporiseurs en pure perte. Pouvez-vous supposer que le pays s'attachera fortement à ces embryons de systèmes qui se heurtent les uns contre les autres, lorsqu'ils sont à peine éclos? Il les laisse passer sans y prendre garde, et attend, non sans quelque raison, que les demi-abolitionistes aient réussi à s'entendre, avant de s'enquérir de ce qu'ils viennent lui apporter.

Et n'oubliez pas que, pendant ce temps, les anti-aboli-

tionistes marchent comme un seul homme, ayant pour mot d'ordre invariable de tout combattre, de tout refuser sans exception. Ils ont donc gagné du terrain dans l'esprit public, et vous en avez perdu, quoique votre cause fût meilleure. Cela vous étonne-t-il?

Il y a plus, et nous allons signaler une troisième source de faiblesse dans le principe de l'émancipation graduelle : c'est qu'il endort l'opinion ou la rebute. Voici de quelle manière. Ou bien l'opinion s'imagine que vos lois, vos ordonnances, les sommes que vous inscrivez au budget pour l'instruction des Noirs, les droits que vous leur accordez, toutes vos réformes enfin produisent quelque chose, et alors elle se replonge dans son repos. Les esclaves sont mieux! ils peuvent prendre patience! et nous aussi! Le reste viendra en son temps, et s'accomplira à sa manière! Tout cela, vous en êtes convaincus, vous, hommes éclairés, n'est qu'une grossière et fatale illusion; les Nègres ne sont pas mieux; rien, rien n'est changé dans leur condition religieuse et morale; ils ne se marient pas plus qu'avant; ils sont toujours exploités, opprimés; mais enfin, l'opinion le croit sur la parole de quelques orateurs, et elle se rendort. Ou bien, elle découvre que toutes vos réformes et tout votre argent n'ont rien produit, et alors elle se fatigue de tourner incessamment dans un cercle qui ne s'élargit point. Cette continuelle duperie devient monotone et presque ridicule; elle finit par peser à tout le monde, tellement qu'on a l'air, quand on y revient, de ramasser le plus rebattu des lieux-communs. Si l'on se proposait de dégoûter la France des obligations sacrées que lui impose l'esclavage, ferait-on mieux?

Mais il nous reste à indiquer une dernière cause de l'impuissance du principe de l'émancipation graduelle, et la

cause la plus profonde. Pour agiter les hommes, il faut s'adresser clairement, directement, à l'un des grands ressorts de leur volonté. Parlez à leur égoïsme, et vous les remuerez. Parlez à leur conscience, et vous les remuerez aussi. Mais si vous venez avec une demi-mesure, un compromis, je ne sais quoi de vague et d'embarrassé, qui ne donne pleine satisfaction, ni à l'égoïsme, ni à la conscience, quelle force aurez-vous? quel élan, quel enthousiasme exciterez-vous? Ce n'est pas l'intérêt, ce n'est pas le devoir. L'égoïsme reste froid, et la conscience reste neutre.

Où a-t-on vu un homme, et à plus forte raison des masses d'hommes se passionner pour ces combinaisons si laborieusement agencées? Un orateur y pourra trouver la matière de quelque belle harangue; mais l'opinion ne s'agitera pas : elle a trop de bon sens et trop peu d'habileté pour se complaire à ces tortueux détours.

Appliquez ceci au principe de l'émancipation graduelle. Abolitionistes temporiseurs, au nom de quoi me parlez-vous? Est-ce au nom du droit et de la religion? Mais le droit et la religion exigent l'émancipation immédiate des esclaves, et vous ne la proposez point! Est-ce au nom de l'intérêt? Mais laissez-nous alors calculer à loisir, et tant que nous ne serons pas parfaitement certains d'y gagner, que toutes choses restent comme elles sont! Avec vos demi-mesures, vous n'avez donc de votre côté que la moitié des mobiles qui nous font agir, et qu'est-ce que des moitiés de mobiles? Ce n'est rien du tout.

Et comme le principe est indéterminé, le but l'est aussi. Les esclaves seront émancipés : quand? Nous ne pouvons vous le dire; ils doivent être préparés à la liberté. Mais combien de temps vous faudra-t-il pour cette préparation? Vingt ans, trente ans, quarante ans peut-être. Et quels

moyens y emploierez-vous? Ceux qu'on a employés jusqu'à présent, avec quelques petits règlements de plus. Mais ils n'ont pas réussi ? Nous comptons qu'ils réussiront mieux. Mais qu'est-ce qui vous en assure? Abolitionistes temporiseurs, que répondrez-vous à cette dernière question ? Alléguerez-vous de nouveau que vous comptez sur la bonne volonté des planteurs ou sur celle du gouvernement, lorsqu'il est de toute évidence que vous ne pouvez rien espérer de l'une ni de l'autre ? Et c'est en tournant dans ce cercle vicieux, c'est en offrant au pays ces lointaines et chimériques perspectives que vous auriez l'espoir de le remuer !

Voilà donc la perpétuelle contradiction dans laquelle vous tombez avec votre principe d'émancipation graduelle. D'un côté il faut, pour arriver enfin à l'affranchissement des esclaves, de l'énergie, de l'élan, des passions nobles et généreuses; et de l'autre côté, votre principe tend à comprimer toute résolution forte, et à plonger l'opinion dans une mortelle inertie.

Amis sincères des Noirs, laissez donc une fois ces indignes compromis. A une grande force opposez une force d'une autre nature, mais également grande. A l'égoïsme opposez la conscience, à la puissance des intérêts celle du devoir, aux séductions de l'argent l'autorité du droit, au préjugé la raison, à une loi inique et impie la loi de Dieu. Alors, vous aurez des chances de succès. Mais tant que vous ne prendrez pas ce parti décisif, vous serez vaincus, et ce qui est triste à dire, vous aurez mérité de l'être.

En montrant la faiblesse du principe de l'émancipation graduelle, j'ai indirectement prouvé la force de celui de l'émancipation immédiate. On peut y faire, je ne l'ignore pas, des objections qui paraissent accablantes. Que nous proposez-vous ? s'écriera-t-on. Un principe qui va effrayer

les indécis, heurter les hommes prudents et positifs, inspirer de la défiance aux plus bienveillants! Quand nous pouvons obtenir si peu, vous nous invitez à tenter infiniment plus! Quand l'opinion a reculé, vous prétendez qu'elle franchisse d'un seul coup l'immense intervalle qui la sépare du principe de l'émancipation immédiate! Mais c'est contradictoire! mais c'est impossible!

A ces objections je crois avoir déjà répondu dans les pages qui précèdent. Qu'on veuille bien les relire avec quelque attention, et l'on se convaincra qu'en demandant plus que les abolitionistes temporiseurs, je m'appuie aussi sur de tout autres moyens d'influence. Oubliera-t-on toujours quelle est la puissance du juste, lorsqu'il est nettement formulé, et quel empire il exerce sur ceux même qui, dans leurs affaires privées, se laissent peut-être diriger par des motifs moins purs? Avec le principe de l'émancipation immédiate, nous aurons un point de départ fixe, un but précis, une voie droite, une idée accessible à l'intelligence de tous, correspondant au sens moral de tous; et n'en est-ce pas assez, si nous y apportons du zèle et de la constance, pour renverser les plus hautes barrières ?

Il ne manque pas de gens en France qui diront d'un ton sentencieux : Votre principe est absolu. Or, l'absolu ne nous va pas. Il n'y a que les fanatiques et les rêveurs qui se passionnent pour l'absolu. Ceux qui mettent la main aux affaires savent que, dans la société, tout doit se soumettre à des transactions. L'ordre, c'est l'ensemble de ces transactions tacites ou avouées! Mais en dépit des hommes qui se regardent comme les plus intelligents et les plus sages, je suis prêt à soutenir que ce qui a fait réussir toutes les grandes causes, c'est précisément ce caractère absolu dont ils accusent le principe de l'émancipation immédiate.

Qu'il y ait des transactions possibles, nécessaires mêmes entre des intérêts divers, je l'accorde. Un intérêt n'a pas le droit de nier ou d'écraser l'autre. Mais nos hommes pratiques tombent dans l'erreur la plus grave, j'oserai dire même la plus insensée, quand ils confondent les principes avec les intérêts. Les intérêts triomphent en transigeant. Les principes, au contraire, triomphent en refusant de transiger.

Ouvrez l'histoire. Comment le principe de l'égalité devant la loi est-il entré dans nos institutions? Si l'on avait consulté ceux qui veulent s'accommoder avec tout le monde, on aurait encore imaginé en 1789 quelque nouvelle transaction qui eût perpétué les tiraillements et les luttes. Mais l'Assemblée Constituante adopta le principe sans compromis, le principe absolu de l'égalité civile, et en fit la base de toutes ses lois. La secousse fut vive, mais bientôt le pays reprit son assiette. L'absolu amena, non le désordre, mais l'ordre, et il n'est pas un Français aujourd'hui qui ne s'applaudisse que le législateur de 89 n'ait point transigé.

De même pour la liberté des cultes. Pendant plus de deux siècles que de moyens-termes n'avait-on pas inventés! A combien de demi-mesures n'avait-on pas eu recours! Les hommes pratiques y avaient épuisé leur génie, et n'étaient arrivés qu'à provoquer des querelles sans fin: les anciens dominateurs aspirant à tout reprendre, les opprimés s'irritant de n'avoir pas tout obtenu. Enfin, la liberté religieuse est admise pleine et entière; l'égalité absolue des cultes est proclamée. Dès-lors, tout s'arrange, tout s'apaise; et s'il y a encore des conflits, c'est justement parce que d'imprudents calculs empêchent d'exécuter le principe dans toute sa rigueur. Otez quelque chose au

droit absolu, et vous faites renaître le désordre dans la même proportion.

Prenez un exemple plus moderne : le triomphe de la Ligue formée en Angleterre contre les lois sur les céréales. Si les fondateurs de cette association avaient interrogé nos hommes pratiques, ceux-ci leur eussent répondu à coup sûr : En demandant tout, vous n'aurez rien, et l'on se moquera de vous. L'absolu vous perdra. Point d'absolu ; transigez, faites un compromis. C'est nous qui vous le conseillons, nous qui entendons les affaires, nous qui avons appris comment se gouvernent les peuples ! Heureusement les membres de la Ligue anglaise n'ont pas jugé à propos de prendre l'avis de nos sages par excellence. Ils ont inscrit sur leur drapeau un principe simple et absolu : *Liberté illimitée du commerce !* et en moins de trois ans ils ont fait reculer le plus opiniâtre de tous les droits : le droit de propriété. Où en serait leur cause aujourd'hui, s'ils avaient transigé sur leur principe qui répondait à un sentiment universel d'équité ? Précisément à leur point de départ, ou peut-être au-dessous.

Citons un dernier fait qui se rattache plus étroitement à notre question : l'abolition de la traite. Comment s'est-elle accomplie ? Par la proclamation du principe absolu qu'il n'est jamais permis de faire de l'homme un objet de commerce. Les trafiquants proposaient aussi des moyens de transaction ; ils promettaient de donner plus d'espace et d'air aux Nègres dans la traversée, et il y avait dans le Parlement anglais bien des sages qui étaient tout disposés à entrer en arrangement. Mais Wilberforce et ses amis refusèrent. Point de demi-mesure : l'abolition absolue et immédiate. Ils firent bien. S'ils avaient accepté un compromis, la traite existerait encore sur les vaisseaux d'An-

gleterre; et malgré les défenses de la loi, malgré les promesses des marchands d'hommes, elle existerait avec toutes ses horreurs.

C'est donc de principe absolu en principe absolu que l'humanité marche, et fait ces progrès définitifs dont personne n'ose plus appeler. C'est par l'absolu, en d'autres termes, par la vérité, par le droit, par l'obéissance au devoir, qu'elle grandit. Elle se retarde, s'abaisse par ces demi-mesures qui ne sont le plus souvent qu'une demi-vérité, un demi-droit, l'accomplissement d'un demi-devoir. Laissons donc les hommes pratiques, comme ils se nomment, vanter leurs admirables attermoiements dans la question de l'esclavage, et nous qualifier de rêveurs. Au fond, leur prudence est imprudence, leur force faiblesse, et leur sagesse folie. Si l'émancipation doit avoir son jour, c'est par le principe absolu, et seulement par lui qu'elle l'aura.

Je conjure les amis de l'émancipation de se souvenir qu'en transigeant pour gagner des voix, ils en perdent à la longue beaucoup plus qu'ils n'en gagnent, parce que tout ce qu'on ôte à la vérité et à l'obligation morale devient un obstacle, au lieu d'être un moyen. Je les conjure de bien comprendre qu'on ne remporte d'éclatantes victoires que par l'unité d'une même pensée, d'un même esprit qui remue tout un peuple, et que pour arriver à cette unité, il faut deux points d'appui : la conscience au-dedans de nous, et Dieu au-dessus de nous.

Si l'on adoptait franchement le principe de l'émancipation immédiate, on verrait dans les commencements, sans doute, certains abolitionistes mitigés déserter nos rangs, et se ranger sous le drapeau des anti-abolitionistes. Ils iraient où vont leurs vraies sympathies, et ce qu'ils sont

aujourd'hui en secret, ils le seraient publiquement. Tant mieux peut-être. Les abolitionistes purs, quoique moins nombreux, seraient plus forts. Ils auraient un terrain solide sous les pieds, et concentrant sur une œuvre commune tous leurs moyens d'action, ils puiseraient dans cet accord un zèle et un courage qu'ils n'ont jamais connus.

La lutte contre les anti-abolitionistes serait pour la première fois en France directe et sérieuse. A la place de tous ces drapeaux dont les couleurs vont pâlissant de nuance en nuance jusqu'à se confondre, il y aurait deux grandes bannières, deux partis nettement tranchés. Êtes-vous abolitioniste ou anti-abolitioniste? Oui ou non? Chacun devrait répondre, et il y a toujours de l'avantage pour un principe juste, incontestablement juste, à forcer les hommes de se prononcer catégoriquement. Lorsqu'il existe des points intermédiaires, les habiles, les timides, les *moyenneurs*, pour employer ce vieux mot français, ne se décident pas. Mais quand il faut choisir, se déclarer pour ou contre le vrai, pour ou contre le droit, ces timides et ces habiles se rangent habituellement sous la bannière du vrai et du droit, soit par une secrète pudeur, soit parce qu'ils sentent d'instinct que, malgré les apparences contraires, là est la force de l'avenir.

Proclamez donc d'une voix ferme le principe de l'émancipation immédiate, et le nombre viendra à vous après la justice : il vous viendra surtout de la masse. Elle n'a ni intérêts personnels engagés dans la question, ni préjugés à vaincre, ni calculs de majorité à faire prévaloir, ni le salaire des budgets coloniaux à gagner. Elle est comparativement désintéressée, et par cela même plus capable de vous comprendre. Etonnée peut-être, et comme interdite à l'ouïe d'un principe si net et si rigoureux, elle entendra

bientôt dans son cœur une voix qui lui dira : C'est ici le droit, c'est ici la justice!

Rappelez-lui sans trève ni repos le crime national de l'esclavage et la responsabilité personnelle qu'il entraîne. Montrez la nature outragée, l'humanité gémissante, la religion proscrite ou mutilée, l'honneur de la France compromis, toutes les iniquités dans cette grande iniquité, toutes les souffrances dans les souffrances de la race noire. Montrez l'esclave sans famille, sans droit, sans Dieu; l'homme propriété de l'homme, chose, meuble, animal domestique, vendu au gré du maître, flagellé quand il plaît au maître, enchaîné s'il murmure, jeté dans un cachot s'il résiste, privé de toute protection, de toute garantie véritable, et n'ayant sur la terre d'autre moyen d'affranchissement que la mort, d'autre asile que la tombe. Indiquez alors un but fixe, invariable : l'émancipation immédiate et complète. Parlez au peuple en même temps qu'aux chefs du peuple. Des brochures, des journaux par centaines de milliers, et s'il est possible, des assemblées publiques dans nos villes et dans nos bourgades. Confiez-vous ensuite au sens moral de l'homme, à cet interprète sacré de Dieu, qui répond toujours quand il entend l'appel de Dieu.

Vous aurez autour de vous ce que vous n'avez pas aujourd'hui, des citoyens de toutes les classes, le pauvre comme le riche, le jeune homme aux généreuses pensées comme le vieillard qui voudra concourir encore à une œuvre d'humanité, avant d'aller rendre compte à son Juge de la vie qu'il lui a donnée. Vous aurez la femme, la femme qui a plus de sympathie que l'homme pour les souffrances du misérable, la femme qui comprendra mieux ce que c'est pour une jeune fille que d'être brutalement avilie, ce

que c'est pour une mère que d'avoir un maître dont les droits passent avant les siens sur son propre enfant, un maître qui peut la déchirer à coups de fouet parce qu'elle est restée quelques moments de trop près de son enfant, qui peut la séparer de son enfant, vendre son enfant, et la punir encore de ses murmures et de ses pleurs. Oui, la femme de France aura pitié de la femme des Antilles, de cette malheureuse créature à qui l'on ose à peine donner les noms si chers et si doux de fille, d'épouse et de mère; et plus active que nous, plus persévérante, parce qu'elle agira sous l'influence plus directe des sentiments que Dieu lui inspire pour le bonheur de l'homme, elle saura bien trouver en France, comme elle l'a fait en Angleterre, d'énergiques moyens d'action. Les planteurs pourront se moquer le premier jour de cette intervention de la femme : le lendemain, ils en trembleront.

De l'agitation, de l'agitation. Abolitionistes temporiseurs, vous vous plaignez de l'indifférence du pays, et moi, c'est de vous que je me plains. Vous n'avez pas su prendre la France comme elle veut être prise. Vous n'avez pas su réveiller l'écho de la France par les mots d'honneur, de droit et de liberté. Au lieu de la remuer en lui tenant le langage ferme et généreux qu'elle aime à entendre, vous êtes venus à elle avec des réformes sans portée, avec des compromis sans autorité. Oui, c'est vous que j'accuse du crime qui pèse encore sur le cœur et sur l'honneur de mon pays. Parlez en hommes de conscience, et l'on vous écoutera. Marchez, et l'on vous suivra.

Une fois l'opinion avec vous, le gouvernement, n'en doutez pas, sera bientôt d'accord avec elle. Il trouvera dès lors dans le prompt affranchissement des Noirs un intérêt plus grand que celui qui le retient aujourd'hui, l'intérêt de

sa force morale, l'intérêt d'une popularité qu'il dédaigne quand il ne peut y atteindre, ou quand il faudrait l'acheter par des moyens dangereux, mais qu'il aura hâte et joie de saisir, quand il pourra l'obtenir par une grande mesure d'équité et d'humanité. Ne craignez plus, dès que vous en serez là, tout cet amas d'arguments que M. le ministre de la marine et des colonies a tant de fois apportés à la tribune. S'il a maintenant de bonnes raisons pour ne pas consentir à l'émancipation immédiate des esclaves, il en aura de meilleures pour la demander. Il renversera de ses propres mains, et avec une connaissance plus approfondie que la nôtre de l'état réel des choses, les sophismes, les chiffres, les terreurs vraies ou feintes des colons, et nous aurons dans notre Parlement une seconde édition du discours de lord Stanley.

Les planteurs eux-mêmes, si arrogants à cette heure et si intraitables, n'oseront plus parler du bonheur de leurs esclaves, et feront taire leurs prétentions devant la voix du pays. Car dans les grandes manifestations nationales, comme dans les grandes scènes de la nature, il y a quelque chose de solennel qui est senti de tous, et une majesté devant laquelle les plus superbes se trouvent petits et faibles. Les colons font actuellement les braves, parce qu'ils comptent sur les succès de leurs agents et sur l'indifférence de l'opinion; mais en face de la France attestant devant le monde qu'elle veut enfin remplir son devoir d'honneur et de justice, ils apprendront à parler un autre langage. Et non seulement ils obéiront, mais croyez bien qu'ils nous remercieront au bout de quelques années, comme ils le font aujourd'hui pour l'abolition de la traite, de leur avoir procuré malgré eux les bienfaits du travail libre et d'une complète sécurité.

Qu'on me permette de citer à ce propos un fait que je tiens d'un ami qui a visité les colonies anglaises. Etant arrivé dans l'île Barbade, il rencontra un planteur qui lui dit : « M. S***, je me rappelle le temps où j'étais animé d'une telle colère contre M. Wilberforce et M. Buxton, que si je les avais trouvés sur mon chemin, je leur eusse cassé la tête d'un coup de pistolet, ou percé le cœur de mon poignard; mais aujourd'hui, si je pouvais les voir, je me jetterais à leurs pieds, j'embrasserais leurs genoux, en les bénissant d'avoir aboli l'esclavage. » Un autre disait : « Le jour qui a rendu la liberté à nos esclaves nous a émancipés. »

Résumons-nous. Rien sans l'appui de l'opinion, tout avec elle; et pour avoir l'opinion, nécessité d'adopter le principe de l'émancipation immédiate.

Abolitionistes, vous pouvez choisir. Gardez vos maximes d'affranchissement graduel, et vous irez (pendant combien d'années encore ! ) de mécompte en mécompte, de déception en déception. Mais voici un autre principe, qui joint à l'accomplissement du devoir la garantie du succès. Je vous ai donné mes raisons : je les crois bonnes; je crois qu'elles vous paraîtront meilleures à mesure que vous y réfléchirez mieux. Emparez-vous donc de ce principe; c'est le moyen de vaincre; et quand même, par impossible, il échouerait, qu'auriez-vous perdu ?

## IV. — LA QUESTION D'INTÉRÊT.

Je pourrais me dispenser d'entrer dans ce nouveau débat, puisque mon objet essentiel a été de plaider la cause du juste, non celle de l'utile. J'ai partout discuté indépendamment des intérêts qui sont engagés dans la question ; et dût la France éprouver par l'émancipation immédiate des

esclaves une perte matérielle considérable, aucun de mes raisonnements n'en serait affaibli.

Il importe beaucoup, ainsi que je l'ai remarqué en son lieu, de placer la question morale absolument à part, et de ne jamais en faire la moitié de son argumentation, en chargeant l'intérêt d'en fournir l'autre moitié. Ce serait là une mauvaise logique, et à quelques égards une mauvaise action. Notre règle est celle qui a été universellement adoptée par la conscience de l'humanité : Fais ce que dois, advienne que pourra.

Qu'il soit donc bien entendu que les détails qui vont suivre ne constituent pas une partie intégrante de la question fondamentale, de la seule question vraie et légitime. Celle-ci est en dehors de tout calcul ; elle est au-dessus ; elle est ce qu'elle est, quoi qu'il en doive sortir.

Cela dit, j'entre en matière, non seulement sans répugnance, mais avec confiance et plaisir, étant parfaitement assuré du résultat. Car, selon l'observation que j'ai faite au commencement de cet écrit, un acte de justice et d'humanité n'entraîne jamais la ruine d'un peuple, ni même son appauvrissement. Il y a quelques jours difficiles à passer, quand on répare une grande faute, mais le bien suit de près la réparation, et il est durable. Pourquoi donc craindrais-je d'aborder la question d'intérêt ? Quiconque n'est pas matérialiste hésitera-t-il à reconnaître qu'en prenant un certain espace dans la vie d'une nation, le bonheur et la vertu se confondent, parce qu'ils sont identiques dans les plans de la Providence (1) ?

(1) Il conviendrait peu d'ouvrir ici une discussion philosophique. La vertu et le bonheur sont souvent séparés pour un simple individu, parce que justice lui sera faite au-delà du tombeau ; et c'est de cela même que

Je demande seulement la permission d'être bref. Cette face du sujet a été développée de mille manières dans les discours des abolitionistes, et je n'aime pas à redire ce qui se retrouve partout.

Les avocats systématiques des colons circonscrivent le débat dans des limites qu'il serait extravagant d'accepter. On s'imaginerait, à les entendre, que tout se borne à examiner ce que pourront gagner ou perdre à l'émancipation quelques milliers de planteurs. Cet intérêt est fort respectable, assurément; mais ce n'est pas le seul, ni le premier. Il y a d'autres intérêts bien plus grands : l'intérêt de la puissance politique de la France, l'intérêt de la conservation des colonies, l'intérêt du développement du travail et de l'industrie dans nos possessions d'outre-mer; enfin, mais en dernière ligne, se présente l'intérêt personnel des propriétaires d'esclaves. Tel est l'ordre que nous allons suivre : il aura l'approbation de tout homme intelligent et impartial.

D'abord, l'intérêt de la puissance politique de la France. Il est étroitement uni, on ne le niera pas, à l'estime et au respect qu'inspire le nom français dans le monde. Notre force d'opinion double notre force matérielle. La France ne pèse d'un si grand poids dans la diplomatie de l'Europe que parce qu'elle est considérée comme le représentant des idées de liberté, d'égalité, de progrès, et comme l'apôtre de tout ce qui peut faire avancer la civilisation moderne.

le plus grand philosophe de l'Allemagne moderne a tiré la preuve de l'immortalité de l'âme. Mais pour une nation, envisagée comme telle, et qui n'a point d'existence future, la rétribution doit s'accomplir ici-bas. Encore une fois, si l'on croit à un autre Dieu que l'aveugle *fatum* des anciens, rien n'est plus évident.

D'autres pays l'emportent sur le nôtre par le nombre de leurs soldats, par l'étendue de leur territoire, par leurs moyens naturels de défense, ou par l'industrie et la fortune de leurs habitants. Mais ce qui manque sous ces divers rapports à la France est contre-balancé tout au moins par l'ascendant moral qu'elle exerce jusqu'aux extrémités du globe. Lorsqu'elle se lève, tout se remue; lorsqu'elle marche, tout s'ébranle, et c'est ce qui fait que, depuis Louis XIV, on n'a jamais pu la vaincre que par des coalitions.

Cet ascendant moral impose de grands devoirs. *Noblesse oblige*, disaient nos pères. La mission d'un peuple qui aspire à rester à l'avant-garde de l'espèce humaine est la suprême noblesse, et elle oblige aussi. Il faut, pour garder cette haute place, un dévouement constant aux idées généreuses; il faut donner l'exemple de ce qui est juste, désintéressé, favorable au mouvement qui pousse les peuples vers un meilleur avenir. Sinon, le sacerdoce de l'initiative sociale se perd, et ne se regagne plus. Souvenons-nous des derniers siècles de la Grèce et de Rome !

Je ne veux pas aller au-delà de ma pensée. Je me garderai bien de dire que l'ajournement de l'émancipation des Noirs puisse, à lui seul, nous faire beaucoup perdre de notre force d'opinion. Mais enfin, c'est une infidélité à la mission qui nous est assignée; c'est une contradiction avec les principes dont nous tenons à être les missionnaires; c'est une grande et malheureuse inconséquence qui nous expose à déchoir dans la confiance du monde.

Prenons-y garde : le sujet en vaut la peine. Déjà, dans la question de l'abolition de la traite, ce n'est pas nous qui avons eu le premier rôle, ni même le second. Plus de quinze ans se sont écoulés avant que la traite fût définitivement abandonnée sur nos vaisseaux. Pense-t-on que cette

longue résistance à un si incontestable devoir d'humanité n'ait pas fait perdre quelque chose à notre réputation de peuple initiateur?

Nous avons été les premiers, il est vrai, dans la question de l'affranchissement des esclaves, et je serais heureux d'en féliciter mon pays, si cette mesure avait été conçue avec plus de sagesse, exécutée avec plus de sincérité, et maintenue avec plus de persévérance. Mais que s'est-il passé? En 1794, une proposition d'affranchissement est votée d'enthousiasme; puis, ce qu'on avait donné, on le reprend par des voies obliques; on invente de nouveaux noms pour ramener les Nègres sous le joug, sans avoir l'air de les replacer dans leur ancienne condition; et aussitôt que l'ordre se relève en France, l'esclavage se rétablit aux Antilles, sans que la nation fasse entendre une seule plainte. Ce n'était donc qu'une affaire d'entraînement, et en quelque sorte une fantaisie de générosité qui ne devait pas avoir de lendemain.

C'est encore l'Angleterre qui a pris dans l'abolition de l'esclavage la véritable initiative. C'est elle qui a solennellement consacré le principe, elle qui l'a réalisé dans toutes ses possessions d'outre-mer, elle qui cherche maintenant à le faire adopter par les autres peuples. Quant à nous, qu'avons-nous fait, après que le premier Consul eut révoqué la loi de la Convention nationale? Pendant trente ans, rien. Et depuis lors, peu de chose.

Si l'on ne se hâte d'y aviser, la Suède, le Danemarck, la Hollande, le Portugal même nous devanceront, et la France restera en arrière, avec qui? Avec l'Espagne en Europe; avec le sud de l'Union et le Brésil en Amérique! Place glorieuse, en vérité, pour une nation qui veut être la première dans toutes les nobles entreprises du dix-neu-

vième siècle! Et comme nous pourrons parler haut en faveur des opprimés de la Pologne et des serfs de la Russie!

Les étrangers, ne nous le cachons pas, sont loin d'accepter sans contestation notre initiative morale et sociale. Les gouvernements surtout tâchent de nous rabaisser dans l'estime de leurs sujets. Et croyez-vous que nos perpétuels retards dans l'émancipation des esclaves ne fournissent pas contre nous des armes à des rivaux inquiets et malveillants? Vous ignorez donc ce qu'on dit du caractère français hors de nos frontières! Vous fermez donc les yeux sur le mouvement de réaction qu'on s'efforce de soulever contre nous dans une partie de l'Europe! Nos adversaires ont peu réussi jusqu'à présent; c'est toujours vers la France, et je le constate avec une légitime fierté, que les peuples tendent les bras, quant ils sont dans la détresse. Mais si nous paraissons renoncer nous-mêmes aux grands principes de justice et d'humanité, comment répondre de l'avenir?

Abolitionistes temporiseurs, c'est un terrible jeu que de jouer contre quelques pièces d'or notre force d'opinion, ne fût-elle exposée à descendre que d'un seul degré! Que les planteurs, établis à l'autre bout du monde, en soient médiocrement touchés, on le conçoit; quelques-uns ont montré à une autre époque qu'ils étaient prêts à sacrifier leur nationalité même pour garder leur propriété impie. Mais que des citoyens de la métropole ne sentent pas qu'il importe par-dessus tout de maintenir intacte l'autorité morale de la France, fallût-il grever le trésor public de quelques millions, c'est ce qu'il est plus difficile de comprendre.

Après cet intérêt vital que nous ne devons jamais perdre de vue un seul jour, parce qu'il couvre mieux nos frontières qu'une armée, vient l'intérêt de la conservation de nos colonies.

J'en reconnais autant que personne l'importance. Les colonies sont nécessaires à la prospérité de notre marine et de notre commerce, et loin de contredire là-dessus les sentiments des planteurs et de leurs délégués, je serais tenté plutôt d'aller au-delà. Mais la vraie question est de savoir comment nous serons le plus sûrs de conserver de si précieux établissements.

Il me répugne de fonder aucun raisonnement sur la possibilité d'une lutte armée avec l'Angleterre. La guerre est un reste de paganisme qui doit disparaître devant les progrès du christianisme et de la civilisation. Lorsqu'on cherche, cependant, quels sont les vrais intérêts du pays, on est bien forcé de tenir compte de la perspective d'une guerre, puisqu'elle a été plus d'une fois imminente depuis quelques années.

Or, l'une des premières pensées du gouvernement anglais, en cas de guerre, serait certainement d'attaquer nos îles avec des régiments de Nègres affranchis, et d'y déployer le drapeau de l'émancipation. Quel parti prendre alors?

Nos soldats, ayant devant eux des Noirs libres, et derrière eux des Noirs qui aspireraient à l'être, feraient-ils face à ces deux dangers à la fois? Essaieraient-ils de combattre l'ennemi d'une main, et de comprimer l'insurrection de l'autre? Ce serait un coup de désespoir. Nos colonies tomberaient infailliblement aux mains des Anglais, qui se hâteraient d'y prononcer l'émancipation. Allons encore plus loin dans cette hypothèse. La paix se rétablit. Nos îles nous sont restituées. Mais suppose-t-on qu'à moins d'avoir été réduit à la dernière extrémité, le cabinet de Londres nous les rendrait sans avoir expressément stipulé la liberté des Noirs? Il ne le voudrait pas, il ne le pourrait pas : le

peuple anglais se lèverait comme un seul homme pour l'empêcher. Nous accepterions donc cette clause. De là une honte et un péril : la honte de n'avoir pas affranchi nous-mêmes nos esclaves ; le péril d'avoir dans nos colonies une population qui reporterait à une nation étrangère sa reconnaissance et ses sympathies. Serait-ce là le moyen d'affermir la domination française dans nos possessions d'outre-mer ?

Ces éventualités sont tellement à prévoir qu'il est vraisemblable que notre gouvernement se hâterait, au moment de la déclaration de guerre, de prononcer lui-même l'émancipation. Autre danger presque aussi grave que le premier. Ce serait un affranchissement forcé, tumultueux, adopté, exécuté dans un jour de crise, au milieu des passions et des désordres inséparables d'une grande lutte avec l'Angleterre. Calculez, s'il vous est possible, tout ce qui pourrait sortir d'une pareille situation. Autant l'émancipation serait facile et calme dans un état de paix, autant elle pourrait, dans un état de guerre, devenir difficile et terrible. Sur combien de pages de l'histoire ne voyons-nous pas les suites fatales des réparations accordées par force et accomplies trop tard ?

En mettant les choses au mieux, les Noirs craindraient le rétablissement de la servitude au retour de la paix, et se tenant dans une attitude de défiance et d'hostilité, ils iraient se cacher dans les bois et dans les mornes. C'est bien alors qu'ils seraient exposés à rétrograder vers la barbarie ! Ou s'ils étaient sûrs de garder leur liberté, ils se croiraient au moins dispensés de toute reconnaissance. Estime-t-on fort haut un bienfait arraché par la contrainte ? Nous aurions donc beaucoup donné sans pouvoir compter même sur un peu de gratitude et d'attachement pour la France ? Serait-

ce encore le moyen d'avoir une population qui restât soumise, dans la mauvaise comme dans la bonne fortune, au pouvoir de la métropole?

Ainsi, en toute hypothèse, nos établissements coloniaux seraient compromis, et si notre autorité n'y était pas complètement perdue, elle y serait affaiblie. Hommes pratiques, c'est à vous d'y réfléchir. Pour éviter ce double péril, pour avoir une population fidèle, dévouée, qui, au lieu d'attaquer nos soldats en présence de l'ennemi, combattrait avec eux, est-ce trop de l'émanciper d'avance en donnant aux planteurs quelques millions, si toutefois il faut les leur donner?

Certaines gens affectent de confondre l'intérêt de la conservation de nos colonies avec celui des propriétaires d'esclaves. Nous venons de constater l'immense distance qui les sépare l'un de l'autre. Pour les colons, c'est une question personnelle, une affaire d'argent. Pour la France, c'est une question de prévoyance et de puissance politique; il s'agit de savoir si elle aura des colonies dans l'avenir, ou si elle n'en aura plus. Apprenez donc à distinguer des étroits calculs de quelques planteurs ce grand intérêt colonial!

Il y a un troisième intérêt : celui du développement du travail et de l'industrie dans nos îles. C'est ici que les anti-abolitionistes semblent triompher, en alléguant la décroissance de la production dans les possessions anglaises. Comptez, disent-ils, que de livres de sucre et de café ont été perdues par l'émancipation! Et ils se mettent à dresser cet inventaire avec une âpre sollicitude, incapables qu'ils sont de découvrir encore les intérêts moraux sous l'épaisse enveloppe des intérêts matériels. Eh bien! je vais compter après eux.

Les exportations des colonies anglaises ont effectivement

diminué d'un quart, d'autres disent d'un tiers. A quoi l'attribuer? Ce serait un long détail dont voici le sommaire : Suite inaccoutumée de mauvaises saisons qui, sous le régime même de l'esclavage, auraient rendu les récoltes moins abondantes. Défaut de lois, de règlements, de magistrats spéciaux pour l'organisation du travail, le lendemain du jour où le bill d'émancipation est arrivé aux Antilles, d'où un état d'incertitude et des tâtonnements fâcheux. Orgueil et folie de beaucoup de planteurs qui ne voulaient pas comprendre qu'ils avaient maintenant à faire avec des hommes libres, et qui les forcèrent à déserter leurs sucreries en les maltraitant : il est de fait que les maîtres bons et affectueux n'ont pas perdu leurs travailleurs. Fraudes indignes, j'ai regret de l'avouer, de la part de certains propriétaires qui avaient loué au Noir sa case et son jardin à des prix exorbitants, et tentaient ainsi de rétablir indirectement l'esclavage sous l'une de ses formes les plus odieuses : le travail sans équitable salaire. Pénurie d'argent, parce que les millions de l'indemnité s'étaient arrêtés en grande partie dans la bourse des créanciers de la métropole : on payait les Noirs en nature, ou en mauvais papier, ou même on ne les payait pas. Situation anormale, désignée sous le nom d'*absentéisme*, qui avait mis à la tête des plantations une foule de régisseurs de bas étage, mal élevés, peu scrupuleux, hautains et durs. Voilà quelques-unes des causes qui ont rebuté et dispersé les travailleurs. Il faudrait un volume pour les bien développer. Je ne puis l'écrire ; mais j'invite les lecteurs instruits à vérifier tous ces faits sur les pièces officielles ; ils jugeront si j'ai été en aucun point au-delà du vrai.

Maintenant je demande si, en Europe, sous tant d'influences contraires, la production n'aurait pas subi

une baisse bien plus considérable. On accuse les nouveaux affranchis de n'avoir pas voulu travailler ; j'admire plutôt, pour ma part, qu'ils aient encore fourni un si grand nombre de travailleurs.

Après cela, les colons firent des coups de tête. Pour avoir la satisfaction de dire aux Noirs : Allez-vous-en ! nous vous montrerons que nous pouvons bien nous passer de vous ! ils eurent recours au système ruineux des immigrations, contractèrent de lourds emprunts, engagèrent toutes les ressources des budgets coloniaux, et les nouveaux ouvriers qu'ils appelèrent à grand frais leur occasionnèrent plus de dépenses que de profits. Si la vanité blessée des colons a parlé plus haut que leur cupidité même, s'ils ont été au loin et à tout prix chercher des ouvriers pour n'avoir pas l'air de se laisser faire la loi par leurs anciens esclaves, à la bonne heure ; mais quand on a des passions, il est tout simple qu'on les paie.

On doit ajouter que la production tend à reprendre son niveau dans les îles Britanniques. Laissez venir ce qui est dans la nature des choses, des relations plus régulières et plus loyales entre les maîtres et les affranchis, des capitaux plus abondants, des saisons favorables, et avant peu ces colonies auront atteint, sinon dépassé, leur ancien chiffre d'exportations.

Au reste, ce n'est là que l'un des côtés du sujet. Si le travail a diminué sur plusieurs sucreries, il a augmenté en un autre sens, et l'on peut affirmer sans exagération que, dans ce moment même, les colonies anglaises, considérées dans leur ensemble, commencent à prendre un heureux développement industriel. Je m'explique.

Il ne reste sur les anciennes plantations que le tiers environ des esclaves qui y étaient attachés, et la production

n'a baissé que d'un quart : c'est-à-dire que la quantité de travail faite par chaque homme a plus que doublé. On le comprendra du premier abord. Rien n'affaiblit comme l'esclavage, et rien n'augmente les forces comme la liberté. L'esclave est routinier, inerte, apathique, parce que le véritable aiguillon du travail lui manque. L'homme libre devient intelligent, actif, industrieux; il fait beaucoup plus et beaucoup mieux dans le même espace de temps donné. C'est là un vieil axiôme de l'économie sociale, et les colonies anglaises en fournissent aujourd'hui la plus éclatante démonstration.

Mais que sont devenus les deux autres tiers de la population noire? Un certain nombre d'affranchis, je l'ai rapporté ailleurs, ont fondé des villages. Il y a maintenant à la Jamaïque des milliers de petits propriétaires qui vivent par leur travail dans une honnête aisance. D'autres ont été exercer des métiers dans les villes et sur les ports. Les enfants vont à l'école jusqu'à l'âge de douze ans, et la proportion de ceux d'entre eux qui savent lire est déjà plus forte qu'elle ne l'est dans certains cantons de la France. Les femmes ont repris la tâche que Dieu et la nature leur ont assignée : elles restent dans l'intérieur de la maison. Tout est donc rentré dans la règle : les liens de famille, l'éducation, les mœurs, la religion y ont gagné au-delà de toute espérance, et le travail même s'est peut-être plus accru d'un côté qu'il n'a diminué de l'autre.

S'il y a quelques fainéants, quelques vagabonds de plus, ils ne mettront pas la patience des magistratures coloniales à une longue ni rude épreuve, et l'on verra bientôt que l'Angleterre a jeté, en 1834, la féconde semence d'un grand peuple de laborieux paysans et d'honnêtes ouvriers.

Les importations de la métropole dans les colonies n'ont

jamais diminué. On espère même, en Angleterre, qu'elles augmenteront d'année en année, et il se trouvera, comme cela doit être, qu'un acte juste deviendra une source de prospérité pour les manufacturiers de la mère-patrie comme pour la population coloniale. Est-ce qu'en Europe l'abolition du servage, de la main-morte, des corvées, de tous les vieux priviléges, n'a pas décuplé le travail, l'industrie, la richesse publique? Est-ce que la division des grandes propriétés n'a pas formé en quelque manière une nation nouvelle? Il en sera de même aux Antilles. L'homme libre est l'homme producteur et consommateur par excellence.

Appelez-en donc à l'intérêt de la production et à celui du commerce de la métropole avec les colonies : je ne vous en détourne point, et vous pouvez être assurés que si la France retarde encore pour une ou deux générations l'affranchissement de ses esclaves, elle aura de pauvres et chétives colonies, souffreteuses, endettées, toujours stationnaires et inquiètes, à côté d'îles industrieuses, florissantes, paisibles et riches. S'il ne s'agissait pas d'une question de justice pour les esclaves et de prospérité pour mon pays, je voudrais que l'épreuve en fût faite. Les hommes pratiques apprendraient une fois de plus ce qu'il en coûte, même au point de vue des biens matériels, de tout subordonner à d'égoïstes calculs.

Mais enfin, l'intérêt des planteurs eux-mêmes, ne faut-il pas le considérer aussi? J'en conviens; je répéterai seulement que les intérêts dont je viens de m'occuper m'ont paru beaucoup plus importants. Si j'ai eu tort, qu'on me le pardonne!

Cherchons donc si les vrais intérêts des colons souffriraient autant de l'émancipation qu'ils le prétendent, eux et leurs amis. Il y a certains points qu'on doit retrancher

du premier coup. L'orgueil n'est pas un intérêt matériel. L'habitude du pouvoir n'est pas un intérêt matériel. Le préjugé n'est pas un intérêt matériel. Tout cela sera contrarié, froissé, blessé. Il sera dur à nos planteurs d'avoir à traiter leurs anciens esclaves comme des égaux, et d'être forcé de les saluer, comme s'exprimait naïvement cet autre, sous peine de n'être plus salué par eux. Je ne dispute pas là-dessus. Je ne me charge pas de contenter des prétentions iniques et absurdes. Après tout, si nos plus fiers gentilshommes se sont résignés à vivre avec les roturiers sur un pied d'égalité, et à les voir quelquefois au-dessus d'eux, il est permis de prier les planteurs d'avoir la même condescendance!

Restons sur le terrain des intérêts sérieux. Il se présenterait ici une question curieuse, et moins curieuse encore que triste. On demanderait volontiers ce que nos planteurs ont à perdre. Ils font eux-mêmes de leur position de fortune le tableau le plus lamentable. Leurs biens sont grevés d'hypothèques; ils sont couverts de dettes, ruinés, sans crédit, et n'empruntent qu'à des taux usuraires. Les colons anglais faisaient les mêmes aveux, il y a trente ou quarante ans, lorsqu'on ne parlait encore que de l'abolition de la traite: ce qui prouve, pour le remarquer en passant, que le régime de l'esclavage est le plus onéreux de tous, et que les planteurs y tiennent par l'influence de la coutume, ou par fol entêtement, plus que par un intérêt bien entendu.

Mais si peu qu'ils aient à perdre, dira-t-on, encore le perdront-ils par l'affranchissement des Noirs, ou le feront-ils perdre à leurs créanciers; car on leur ôtera les esclaves qui forment une grande part de leur patrimoine, et il y aura décroissance dans les produits de leurs plantations. Je pourrais répondre que la valeur du fonds s'est tellement

accrue sur certaines propriétés, dans les îles anglaises, qu'elle a égalé ou dépassé le prix qu'on en aurait donné auparavant avec les esclaves mêmes. Je pourrais répondre que si le gouvernement et les colons français, mieux instruits par l'expérience, évitent les fautes commises par nos voisins, la diminution momentanée des produits sera sensiblement moindre. Je pourrais répondre qu'en perfectionnant les moyens de culture et de fabrication, ce qui deviendrait incomparablement plus facile avec des travailleurs libres, les planteurs doivent au bout de peu de temps trouver du bénéfice, et non de la perte dans l'émancipation. Mais faisons les choses aussi dommageables qu'on voudra dans les premières années, et parlons de l'indemnité.

Cette indemnité est-elle due? Lorsque l'Assemblée Constituante a aboli les servitudes féodales, qui impliquaient pourtant de grands intérêts pécuniaires, a-t-elle indemnisé ceux qui en jouissaient? Non, le législateur de 1789 est parti du principe que la perte de ce qui est contraire au droit commun ne donne lieu à aucun dédommagement, et que c'est bien assez d'avoir exercé d'injustes priviléges pendant de longues générations. Si quelqu'un devait être indemnisé en pareil cas, ce serait la partie lésée et non la partie privilégiée, l'esclave et non le maître.

Quand le gouvernement autorise l'introduction et l'usage de machines qui privent de leur gagne-pain des milliers de travailleurs, leur accorde-t-il une indemnité? Non, car ce n'est qu'une suite de l'exercice du droit commun.

Quand on abaisse les tarifs, et qu'il en résulte des pertes pour ceux qui avaient fait des spéculations sur la foi des

anciens droits protecteurs, obtiennent-ils une indemnité ? Non, c'est toujours l'effet de l'application du droit commun.

Quand enfin on a prononcé l'abolition de la traite, a-t-on indemnisé les armateurs qui avaient mis dans les navires et les instruments employés à ce trafic une partie de leur fortune ? Personne n'y a songé.

Appliquez ces exemples au régime des colonies. « L'esclavage, dit M. le duc de Broglie, est une institution exceptionnelle, et par là même temporaire ; l'Etat qui l'a créée a le droit de la supprimer, il en a le devoir dès que la raison de l'exception ne subsiste plus... En pareil cas, l'Etat est-il tenu nécessairement d'indemniser les maîtres ? Nécessairement, non. Il ne s'agit point ici d'expropriation pour cause d'utilité publique, et l'article 9 de la Charte ne saurait être invoqué. Il s'agit d'un retour au droit commun ; il s'agit de l'abolition d'un privilége que rien ne justifie plus (1). »

L'indemnité de cinq cents millions allouée aux planteurs anglais ne l'a été que par une espèce de surprise, et contre l'avis nettement formulé des membres les plus considérables de la Société abolitioniste. Ils soutenaient que cette indemnité était mauvaise en principe, parce qu'elle semblait donner une espèce de sanction au prétendu droit de l'homme sur l'homme ; gratuitement onéreuse, parce qu'elle faisait payer une somme qui n'était pas due ; déplorable enfin dans ses conséquences, parce qu'elle retarderait l'abolition de l'esclavage dans les autres pays. Mais le gouvernement passa outre, comme il avait fait pour l'apprentissage, parce qu'il craignait de heurter les puissants créanciers des plan-

(1) Rapport fait au Ministre secrétaire d'état de la marine, etc., pages 268, 269.

teurs. Depuis lors, il a émancipé d'autres esclaves sans apprentissage et sans dédommagement.

La question de l'indemnité est donc moins simple qu'elle ne le paraît à première vue, et serait fort sujette à révision. Supposons cependant qu'elle fût accordée par le motif indiqué dans le rapport de M. le duc de Broglie, qu'une exception appelle une autre exception, toujours faudrait-il admettre la distinction si bien établie par l'illustre rapporteur entre la propriété des choses et celle des esclaves : l'une naturelle, l'autre artificielle ; l'une existant antérieurement à toute loi, l'autre créée par une fiction de la loi. Les planteurs obtiendraient donc un dédommagement, mais non le prix intégral de leurs esclaves.

Quelques avocats bien salariés des colonies se livrent sur ce point aux plus extravagantes évaluations. Ils additionnent, avec la valeur totale des Noirs, celle des terres, des maisons, des machines, de tous les biens meubles et immeubles des colonies, puis ils disent : Achetez tout, et vous affranchirez après les esclaves !

Ces calculs me remettent en mémoire ceux des planteurs anglais, qui demandaient tantôt seize cents millions, tantôt deux milliards quatre cents millions, ou même davantage. Ce sont là de bien sottes plaisanteries.

Posons un chiffre un peu raisonnable : celui de 150 millions, par exemple. C'est le chiffre auquel s'était arrêtée la majorité de la commission coloniale : seulement, nous n'y ajoutons pas, comme elle, dix ans de préparation, cinq ans d'apprentissage, et les intérêts composés de la somme allouée aux planteurs. Mais ce serait encore une indemnité proportionnellement égale à celle qu'ont reçue les colons anglais.

Cent cinquante millions, ou six millions de rentes à 4

pour cent : voilà le sacrifice à faire. Eh bien! nous disons qu'il est dans l'intérêt du pays de les donner, et dans l'intérêt des propriétaires d'esclaves de les accepter.

Ne parlons plus de droit et de devoir. Ne parlons plus même de la nécessité de maintenir notre force d'opinion, de conserver nos possessions coloniales, d'y développer le travail libre et l'industrie. Enfermons-nous dans la question pure et simple d'argent.

Le budget de nos quatre colonies à esclaves s'accroît d'année en année. De 1820 à 1843, l'augmentation a été de 7,860,000 francs. Depuis lors nos charges sont devenues encore plus pesantes. Au lieu de 5,000 hommes de garnison, il en faut aujourd'hui 9,000, et ce fardeau ira en s'aggravant si l'esclavage est maintenu. Car à mesure que les Noirs perdront l'espérance d'une prochaine émancipation, les tentatives d'évasion deviendront plus fréquentes, et les projets d'insurrection plus menaçants. Nouveaux soldats à envoyer; nouvelles croisières à établir; des dépenses nouvelles et sans fin. Ce sera un gouffre où s'engloutira l'argent de la France. A la place de six millions de rentes annuelles, somme fixe et invariable, vous serez forcés d'inscrire successivement sur le budget des colonies un million, cinq millions, dix millions de plus, et tout cela pour maintenir un état de choses précaire et dangereux, tout cela sans avoir l'émancipation.

Hommes positifs, je parle maintenant votre langage, et je fais avec vous un compte de profits et pertes. Vous avez à choisir entre six millions de rentes et un accroissement indéfini de dépenses dans nos possessions coloniales. Ces dépenses diminueraient, au contraire, avec l'émancipation, parce que les garnisons pourraient être réduites comme elles l'ont été dans les îles anglaises. Faudra-t-il donc

vous reprocher, non seulement de mal agir, mais de mal calculer ?

J'ai résolu de ne pas sortir de la question des chiffres. Sinon, je vous rappellerais que, pour concourir avec les planteurs à la garde des esclaves, des centaines de soldats périssent, chaque année, à la fleur de l'âge, sous le ciel ingrat des Antilles. Mais j'aurais horreur de peser contre de l'or le sang et la vie de mes concitoyens. Que leurs pères et leurs mères se lèvent pour vous en accuser (1) !

L'intérêt même des planteurs, ai-je dit, devrait leur faire accepter l'indemnité avec reconnaissance. Ils sont aujourd'hui, qu'ils le veuillent ou non, sur un volcan. Ils peuvent s'étourdir sur le péril, non s'en délivrer. Il n'y a qu'un bras de mer entre leurs esclaves et les affranchis des colonies anglaises. Les Noirs s'entretiennent à voix basse de l'émancipation de leurs frères; ils en parleront à voix haute, s'ils ne rentrent pas bientôt dans leurs droits. On a beau fermer toutes les issues, exercer une inquisition inexorable autour des Antilles, et repousser même, en les qualifiant d'incendiaires, les discours les plus mesurés des législateurs de France : le souffle de la liberté passe au-dessus de toutes les barrières, et va ranimer dans le cœur des Noirs de nobles désirs qui ne s'éteindront plus. On devra donc resserrer encore davantage autour d'eux le cercle de fer de la force brutale, digne auxiliaire de la brutale

(1) M. le général Paixhans, dans la séance de la Chambre des Députés du 3 avril dernier, a dit que la mortalité de nos soldats est annuellement de 19 sur 1000 à l'intérieur, et de 70 sur 1000 dans les colonies. Ainsi, sur les 9000 hommes envoyés dans nos possessions d'outre-mer il en meurt 630 par an, tandis qu'il n'en serait mort que 114 en France. Avec l'émancipation, les garnisons pourraient être bientôt diminuées de moitié, et l'on épargnerait, chaque année, 250 victimes.

fiction de la loi ; mais la force triomphera-t-elle toujours ?

Le sentiment de cette mauvaise position est si universel que le crédit de nos planteurs est nul, pendant que celui des colons anglais qui n'ont pas adopté les folies du système d'immigration se relève. Or, il n'y a rien de plus intelligent que l'argent des prêteurs.

En toute affaire, le choix du moment importe beaucoup. A l'heure présente, nos colons obtiendraient probablement une indemnité, s'ils proposaient de leur plein gré un projet d'affranchissement. Demain, si la guerre éclate avec l'Angleterre, ou s'il survient, ce qu'à Dieu ne plaise! une nouvelle révolution politique en France, ils subiront peut-être l'émancipation sans indemnité. Il serait sage de le prévoir.

J'en parle bien à mon aise, dira-t-on, moi qui y suis désintéressé. Mais c'est précisément parce que j'y suis désintéressé que j'en puis parler avec impartialité Être juge et partie, est-ce en aucun sujet le moyen d'y voir plus clair ?

Les colons, d'ailleurs, ont déjà souvent montré que, tout en croyant servir leurs vrais intérêts, ils les trahissaient par préjugé ou par passion. Sans rappeler leurs violentes protestations contre la loi de 1833, qui accordait des droits politiques aux hommes libres de couleur, et qui s'est accomplie sans causer le moindre trouble, quoique les planteurs eussent prédit qu'elle allait tout bouleverser, personne n'a oublié la longue lutte qu'ils ont soutenue contre l'abolition de la traite. A les en croire, les colonies seraient perdues, ruinées, anéanties. Leurs déclamations étaient aussi ardentes, plus ardentes peut-être qu'elles ne le sont maintenant contre l'émancipation. Il a fallu les énergiques efforts de M. le baron de Staël, de M. le duc de Broglie, et d'autres

hommes éminents, que les propriétaires d'esclaves qualifiaient de philanthropes insensés et effrénés, il a fallu même l'entraînement d'une révolution populaire pour en finir décidément avec cet infâme trafic. Vous pensez que les sinistres prédictions des planteurs se sont réalisées? Désabusez-vous: l'abolition totale de la traite ne leur a pas fait le moindre mal; ils avouent, au contraire, qu'elle a été bonne pour tout le monde.

Quand ils ont eu tort, complètement tort sur un point si capital, comment soutiendraient-ils qu'ils ont mieux que personne l'intelligence de leurs véritables intérêts? N'ont-ils pas assez prouvé que, sur ces intérêts mêmes, une fois leurs passions mises en jeu, ils se laissent égarer, non seulement jusqu'à l'erreur, mais jusqu'à la folie? Et de quel droit demanderaient-ils maintenant d'en être crus sur parole?

Mais s'il y a dans l'émancipation espoir de bénéfice pour tous; si l'intérêt moral, l'intérêt politique, l'intérêt colonial, l'intérêt financier même de la France, loin d'y perdre, ne peuvent qu'y gagner; si enfin l'intérêt des planteurs, après une courte période de malaise, doit y trouver aussi des avantages durables: comment se fait-il que l'émancipation ne soit pas immédiatement prononcée? Comment les hommes politiques de la métropole, qui ne sont pas aveuglés par des préjugés héréditaires, reculent-ils eux-mêmes devant cet acte de justice et d'humanité?

L'objection est naturelle, et je me la suis faite plus d'une fois dans le cours de ce travail. Mais il y a bien des choses à y répondre.

Toutes les grandes réformes sociales, les plus justes, les plus sages, les plus utiles, de quelle manière se sont-elles accomplies? Toujours avec des difficultés extrêmes,

toujours après de longs et opiniâtres combats. Elles ont eu pour adversaires, dans leurs commencements, la masse des hommes intelligents et habiles, tandis qu'elles n'avaient souvent pour défenseurs que des écrivains sans autorité. Lisez l'histoire de la liberté des échanges à l'intérieur, de la liberté de l'industrie, de l'abolition des corvées, de l'abaissement des droits protecteurs, et de tant d'autres changements qui s'appuyaient pourtant sur le bon sens, sur le bon droit, et qui ont fécondé toutes les sources de la richesse publique. Est-il aucun de ces progrès qui n'ait dû lutter d'abord contre les esprits les plus élevés du royaume? et n'est-ce pas au nom des intérêts généraux que l'on a combattu les mesures qui devaient le mieux les développer?

Singulier phénomène, dira-t-on, que la majorité des hommes d'Etat, fussent-ils d'ailleurs d'une capacité éminente, se soit constamment opposée aux meilleurs plans de réforme! Oui, mais c'est un phénomène qui peut s'expliquer. L'intelligence des hommes dont nous parlons est mise en défaut, parce qu'elle ne considère pas d'une vue simple et droite les changements proposés. Il s'y mêle pour eux une foule de choses étrangères à l'objet principal, des ménagements de parti, des calculs de position, des complaisances même d'affection privée; et comme ils ne jettent sur les questions qu'un regard oblique, ils en jugent mal. Ce qui leur manque, ce ne sont pas les lumières : c'est la possibilité ou la volonté de s'en bien servir; et il suit de là que des esprits moins éclairés, mais plus désintéressés, sont souvent plus capables de discerner quels sont les vrais moyens d'augmenter le bien-être et la prospérité des nations.

Voici ce qui se passe d'ordinaire. Une réforme est mise en discussion, n'importe laquelle. Que ce soit l'abandon

des droits d'entrée de province à province, ou l'abolition des maîtrises et des jurandes, ou la destruction de quelque autre vieil abus, il se rencontre toujours des gens qui sont ou se croient lésés par ces innovations dans leurs intérêts personnels. Ceux-là poussent aussitôt de hautes clameurs. Ils seront écrasés, ruinés; on va ouvrir sous leurs pieds un vaste abîme, et le pays tout entier (c'est un point qu'ils n'oublient jamais) sera enveloppé dans cette catastrophe! Le gouvernement qui est conservateur par nature, et qui doit l'être par prudence, du moins à un certain degré, s'arrête, écoute, examine, et se préoccupe d'un léger mal présent plus volontiers que d'un grand bien à venir; il craint d'irriter des personnes influentes, de provoquer une crise : en un mot, il s'abstient. Beaucoup d'autres hommes politiques, à leur tour, se laissant dominer, étourdir par les déclamations des gens passionnés, cherchent des accommodements qui, pour concilier tous les intérêts, finissent à la longue par les sacrifier tous. En ne voulant prendre une question que par son petit côté, ils compromettent ce petit côté même, et en ne tenant compte que du point de vue matériel et actuel des choses, ils ne l'aperçoivent plus où il est réellement. N'est-ce pas là l'histoire de nos débats sur l'émancipation des esclaves ?

Aussi a-t-on toujours dû, pour faire entrer enfin un progrès dans les lois, le reprendre par son grand côté, le ramener sur le terrain des principes, demander la liberté du commerce à l'intérieur, par exemple, au nom du principe de l'unité nationale, la liberté de la concurrence industrielle au nom de l'égalité civile, et se déclarer prêt à sacrifier l'intérêt au devoir, s'il était nécessaire. Alors, chose admirable! les hommes d'état, ayant été forcés par la puissance de l'opinion de mettre la main à l'œuvre,

avouent eux-mêmes qu'ils s'étaient trompés, et que le principe qu'ils ont longtemps repoussé n'était pas seulement le meilleur en théorie, mais aussi le plus profitable dans l'application.

Il ne faut donc ni s'étonner de la résistance presque générale qu'on oppose encore au principe de l'émancipation immédiate, ni s'en décourager. Abolitionistes, la marche que vous avez à suivre est clairement tracée. Cherchez premièrement quel est votre devoir, et dégagez ainsi votre vue des voiles qui vous cachent la vérité. Elevez-vous dans une région plus haute que l'ordre matériel pour y découvrir les conditions de cet ordre même. Là, vous ne tarderez pas à reconnaître que, dans la question de l'affranchissement des Noirs comme dans toutes les autres, l'utile accompagne le juste; et vous pourrez, en achevant votre œuvre, goûter l'une des joies les plus pures qui soient données à l'homme: celle d'accroître le bien-être de tous par la pratique du bien.

## V. — CONCLUSION.

Ce que je crains le plus, ce n'est pas l'opposition à mes idées : c'est l'indifférence et l'inaction. Que de gens diront peut-être, après avoir lu cet appel : Le principe de l'émancipation immédiate est vrai; il est juste; il serait puissant; et le moment d'après, ils l'auront oublié! S'il est des lecteurs, cependant, qui demandent d'un esprit sérieux : Qu'avons-nous à faire? j'ai encore quelques mots à leur adresser.

Avant tout, il faut étudier la question. En général, elle est trop peu connue. On n'a sur la servitude coloniale que des notions vagues et flottantes, d'où il résulte qu'on

est plus accessible aux sophismes des anti-abolitionistes, et qu'on ne sait pas prendre de vigoureuses résolutions. Ce qui est superficiel dans l'esprit n'a pas d'empire sur la volonté. Creusez donc aussi avant qu'il vous sera possible dans le détail de l'esclavage des Noirs. Les défenseurs du principe de l'émancipation immédiate ne redoutent pas le plus scrupuleux examen; ils le sollicitent, au contraire, étant assurés que les chaînes des esclaves n'ont besoin que d'être éclairées d'une vive lumière pour se briser sous les coups de la raison, de la pitié et de l'humanité.

Plût à Dieu que ces milliers de misérables fussent aux portes de la France, que nous pussions voir de nos propres yeux leur sang couler sous le fouet du commandeur, entendre de nos oreilles leurs gémissements, et mesurer de nos mains le degré d'abjection où ils sont descendus! Sans doute, il s'élèverait alors, d'une extrémité de la France à l'autre, un tel cri de compassion pour les victimes, d'indignation contre leurs oppresseurs, et de honte pour nous-mêmes, qu'il serait impossible de parler encore de transactions et d'ajournement. Mais les esclaves sont loin, bien loin de nous. Le bruit des flots de l'Océan étouffe leur plainte avant qu'elle arrive jusqu'à notre foyer. Nous nous rappelons à peine qu'il y a là-bas des hommes, nos semblables, nos frères, qui portent un fardeau que nous aurions horreur de toucher du bout du doigt; et il semble que la distance, en nous ôtant la vue du crime, nous ôte aussi le poids de la responsabilité qu'il fait peser sur nous.

Que du moins, ce que nous ne pouvons voir de nos yeux, ni entendre de nos oreilles, notre esprit tâche de l'apprendre et notre conscience de le sentir. L'impression, bien qu'affaiblie, serait assez vive encore pour nous arracher à notre inexcusable indifférence.

Mais après avoir examiné, il faut parler. Les convictions qui se taisent sont-elles des convictions sincères? Parlez donc à ceux qui sont près de vous, et si votre voix est forte, parlez encore à ceux qui sont loin. Ces déclarations nettes et fermes, en se répétant sur tous les points du pays, gagneraient au principe de nombreux adhérents. Nul n'entendra longtemps sans y prendre garde le témoignage d'une âme droite invoquant les lois de l'éternelle justice; car toutes les âmes sont sœurs par leur intime et essentielle nature, et dans leur dernier fond elles finissent toujours par se correspondre.

Ce n'est pas tout : il faut s'associer, se réunir. Que ceux qui adoptent franchement le principe de l'émancipation immédiate et complète se donnent la main, organisent leurs efforts, et se partagent le travail de cette grande mission. Isolés, ils se sentiraient faibles, et bientôt peut-être découragés; réunis, ils s'entr'aideront, et marchant ensemble vers le même but, ils ne s'arrêteront pas qu'ils ne l'aient atteint.

Je sais qu'il existe déjà des Sociétés abolitionistes en France. Loin de moi la pensée de nier leur bonnes intentions, et de jeter le moindre blâme sur les noms honorables dont leur liste est formée! Pris un à un, ces hommes sont dignes de tous nos respects; plusieurs ont rendu au pays d'éclatants services, et prouvé qu'ils ont des vertus aussi hautes que leurs lumières. Mais le principe de l'émancipation graduelle ouvre la porte à tant d'opinions et de fins diverses qu'ils sont rapprochés, non associés. C'est une mêlée de bons esprits et de cœurs généreux : ce n'est pas une armée disciplinée; et au lieu de mettre en commun des convictions et des volontés, ils paraissent n'y avoir mis que leurs doutes et leurs hésitations.

Etes-vous abolitionistes complets? Tout en témoignant pour les travaux des abolitionistes incomplets les égards et les sympathies qu'ils méritent, constituez une société distincte. Vous remplacerez le nombre par la discipline, et s'il le faut, vous suppléerez à l'éclat des noms par la fermeté des principes. Dans les choses de l'ordre moral la célébrité fait moins que la conscience, parce que la conscience est en intime rapport avec l'objet qu'on veut atteindre et s'y dévoue, tandis que la célébrité s'oublie rarement elle-même, et divise l'homme pour garder sa part.

Il s'est formé successivement en Angleterre plusieurs Sociétés abolitionistes. Un principe nouveau a chaque fois amené avec lui une nouvelle organisation; et de là est sorti, non la défaite, mais le succès, parce que c'était la ligne du devoir.

Ne dites pas : Combien serons-nous? Eh! consentez à n'être dans les commencements qu'une poignée de membres, mais bien convaincus, bien décidés à faire triompher votre principe par tous les moyens pacifiques et légitimes. N'y eût-il d'abord en France qu'une vingtaine d'hommes ainsi disposés, et agissant avec le même esprit par la parole, par la presse, par des appels au sens moral de la nation et aux autorités publiques, ils pourraient, comme les soldats romains, jurer de vaincre, et ils vaincraient.

Les semences de la vérité et de la justice, jetées aux quatre vents du ciel, s'en vont tomber où la main de Dieu les dirige; elles croissent le jour, la nuit, sans qu'on sache comment, puisent leurs sucs nourriciers dans les entrailles de la terre et dans les rayons du soleil, s'emparent pour grandir de toutes les puissances de la nature, et produisent enfin une vaste et riche moisson.

Je voudrais, si je n'avais hâte de terminer, montrer aux

différentes classes de Français ce qu'elles pourraient et devraient faire dans cette lutte de la religion, du droit et de l'humanité contre l'esclavage colonial.

Pourquoi le prêtre de l'Eglise catholique de France a-t-il si rarement élevé la voix en faveur de l'esclave? Aurait-il perdu la mémoire des glorieux et persévérants combats de l'ancienne Eglise contre la servitude païenne? Ignorerait-il que saint Augustin, en face des millions d'esclaves qui couvraient encore le globe, s'écriait avec une généreuse indignation : « Dieu a voulu que la créature raisonnable, faite à sa ressemblance, ne dominât que sur la créature privée de raison; il n'a point établi la domination de l'homme sur l'homme, mais de l'homme sur la brute? » N'aurait-il pas lu, du moins, la lettre encyclique du pape Grégoire XVI, où il est écrit : « C'est avec une profonde douleur que nous le disons, on a vu même parmi des chrétiens, des hommes qui, honteusement aveuglés par l'appât d'un gain sordide, n'ont point hésité à réduire en servitude, sur des terres éloignées, les Indiens, les Noirs et d'autres malheureuses races, ou bien à aider à cet indigne forfait, en instituant et organisant le trafic de ces infortunés que d'autres avaient chargés de chaînes? » Or, si c'est un *indigne forfait* de réduire les Noirs en servitude, n'en est-ce pas un de les y garder? Et le crime qui se perpétue cesse-t-il d'être un crime (1)?

Les évêques ont le privilége de s'adresser aux masses dans leurs mandements. N'auront-ils donc pas à cœur de réveiller sur la misérable condition des esclaves la pieuse opposition de la foi et les saints mouvements de l'amour frater-

(1) Les colons ne se sont pas trompés sur la portée du bref de Grégoire XVI. A la Havane, ils l'ont repoussé comme une provocation à la révolte (*Revue des Deux-Mondes* de 1841, p. 787).

nel? Si d'autres se préoccupent des opprimés d'Europe beaucoup plus que de ceux du Nouveau-Monde, parce qu'ils ne voient guère l'homme que dans le citoyen des états civilisés, les évêques doivent avoir appris de meilleures maximes à l'école de Jésus-Christ. Ils savent que, sous l'homme qui n'a ni traditions ni souvenirs de gloire, sous l'homme abruti, est l'homme encore, l'être créé à l'image de Dieu, l'être immortel, pour qui le Sauveur a voulu mourir afin de payer le prix de sa rançon dans l'éternité. Que les évêques parlent donc, en se souvenant qu'une Eglise qui resterait en arrière des principales questions morales de son époque signerait son arrêt de mort, parce qu'elle perdrait sa raison même d'existence. Je n'ajoute rien de plus : le prêtre intelligent achèvera.

Il y a des citoyens qui exercent dans le Parlement une autre espèce de sacerdoce, et qui ont le pays pour auditeur. Quelques-uns d'entre eux, nous l'espérons, admettent le principe de l'émancipation immédiate et complète. Que ceux-là aient le courage de l'exposer sans arrière pensée et sans détour! Qu'ils n'aillent pas dire en eux-mêmes : Quel accueil fera-t-on à mes idées? et quel jugement portera-t-on de moi? Membres du Parlement de France, laissez les autres vous juger comme ils voudront : c'est leur affaire, ce n'est pas la vôtre. Votre affaire, à vous, est de déclarer ce que vous regardez comme vrai, de soutenir ce que vous estimez être bon, et de marcher en avant sans vous inquiéter des moqueries qu'on jettera sur votre chemin. La moquerie est l'arme de l'égoïsme ou de la frivolité: elle se brise sur la poitrine de l'homme de conscience et de cœur.

Lorsqu'on lut dans la Chambre des Communes, en 1783, la première pétition de quelques membres de la

Société des Amis, qui demandaient l'abolition de la traite et de l'esclavage colonial, cette requête fut écartée avec mépris par une fin de non-recevoir. Les signataires furent presque traités comme de pauvres fous qui n'étaient dignes d'aucune réfutation sérieuse. Un demi-siècle après, la folie des Quakers était devenue la sagesse et la gloire de l'Angleterre (1).

(1) Quelque désir que j'aie d'abréger, je ne puis renoncer au plaisir de raconter un fait honorable pour mon pays. L'un des Quakers qui se dévouèrent les premiers à la cause des esclaves était Français, et se nommait *Antoine Bénezet*. Né à Saint-Quentin, en 1713, il fut conduit en Angleterre par son père qui s'expatriait pour cause de religion. Plus tard, il se rendit en Amérique, où il embrassa les doctrines de la Société des Amis. Animé d'un saint zèle, il abandonna sa maison et ses affaires, alla visiter tous les Quakers pour les engager à émanciper leurs esclaves, publia plusieurs écrits sur la question, et eut la joie de voir la communion dont il était membre s'associer tout entière à ses pieux sentiments. Deux ans avant sa fin, il ouvrit à Philadelphie une école de charité pour les Nègres, et en devint le directeur. Il ordonna par son testament que toute sa fortune (environ 50,000 francs) fut appliquée, après la mort de sa veuve, à cette excellente institution. Antoine Bénezet avait une piété solide et vivante, un caractère doux et humble, une charité à toute épreuve. Quand il mourut, en 1784, les membres du Congrès, les ambassadeurs, des citoyens de tout rang, de toute communion religieuse, les Noirs surtout, accompagnèrent en pleurant les restes de cet ami de l'humanité. « Les académies d'Europe retentissent annuellement des éloges des grands hommes, s'écriait le rédacteur du *Cultivateur américain*, et elles n'ont pas encore mis sur leur liste Antoine Bénezet ! » — « Si jamais notre postérité jouit de la consolation de voir tous les états promulguer des lois pour détruire l'esclavage, disait à la même époque un citoyen de Philadelphie, elle se rappellera que cette heureuse révolution sera due aux travaux, aux publications, aux lettres et aux prières d'Antoine Bénezet. L'histoire de sa vie est une preuve bien frappante du bien que peut faire à une grande société un faible individu, et combien les hommes vraiment bons et vertueux peuvent accomplir, quoïque dans l'état le plus humble, de choses grandes et utiles. ! » Honneur donc à la mémoire d'Antoine Bénezet! Que la France retienne et prononce avec un religieux respect le nom de ce bienfaiteur d'une race opprimée !

Après les hommes qui remplissent d'importantes fonctions politiques, viennent ceux qui ont l'honneur de tenir une plume connue de la France. Chacun d'eux, philosophe, poète, historien, économiste, journaliste, a charge d'âmes à sa manière. Et en voyant tant de mercenaires serrer d'une main la chaîne de l'opprimé, et tendre l'autre à la bourse de l'oppresseur, les écrivains dignes de ce nom ne comprendront-ils pas que, dans la querelle de l'esclave contre le maître, ils ont non seulement une cause d'humanité à défendre, mais l'honneur même des lettres à venger?

Il y a aussi deux cent mille citoyens en France qui, par leur droit de suffrage politique, président aux affaires de l'état. En acceptant le dépôt de la souveraineté de la nation, ils ont tacitement promis d'être les représentants de sa moralité, de sa dignité, de son honneur. Malheur à eux si, trahissant leur vraie mission, ils faisaient de leur privilége social, comme l'aristocratie de l'ancien régime, un privilége personnel! Or, voici un crime national à réparer, et les deux cent mille électeurs le pourront dès qu'ils le voudront. Qu'est-ce donc qui les empêcherait d'en imposer le devoir à ceux qui sollicitent leur suffrage? La plupart des candidats, loin de se plaindre d'une telle condition, s'en applaudiraient comme d'un moyen d'ennoblir encore le mandat dont ils seraient chargés.

Mais ceux qui ne sont ni prêtres, ni pairs, ni députés, ni écrivains, ni électeurs, doivent-ils rester entièrement en dehors de ce débat? Non, ils ont le droit de pétition qui est consacré par la Charte, et qu'il sera tôt ou tard nécessaire de faire passer de nos lois dans nos mœurs. Si nous nous instruisons à en user avec fermeté et constance pour l'émancipation des esclaves, nous aurons fait un pas important dans nos habitudes politiques, et il se trouvera

qu'en travaillant à la liberté des Noirs, nous aurons affermi la nôtre.

Une pétition n'est qu'une prière; mais une prière souvent répétée, quand elle s'appuie sur une idée morale, est un ordre. On se souvient de la discussion soulevée dans la Chambre des Députés par une pétition des ouvriers de Paris qui demandaient l'abolition de l'esclavage. On adopta le fond de leur requête, mais en remplaçant le principe de l'émancipation immédiate par celui de l'émancipation graduelle. Supposez qu'ils eussent fait d'année en année la même demande, et que leur exemple eût été suivi dans les provinces, il est indubitable que leur principe serait enfin devenu l'objet d'un examen sérieux, et qui sait, si après vingt défaites, il n'aurait pas triomphé? Le droit de pétition est donc un puissant moyen d'influence, et l'on ne s'en servira jamais trop tôt ni trop fortement pour effacer de notre écusson la flétrissure de l'esclavage colonial.

Dites-vous bien, d'ailleurs, qu'il ne s'agit pas seulement des milliers d'esclaves qui peuplent les îles françaises. Notre exemple aurait dans le monde un retentissement immense. Lorsque, du haut de cette tribune dont les nations les plus lointaines recueillent les paroles avec une avide attention, nous aurions déclaré que la loi de Dieu, la conscience du genre humain, la civilisation du dix-neuvième siècle nous ordonnent d'émanciper nos esclaves, quel peuple garderait encore longtemps les siens? La Hollande, la Suède, le Danemarck, qui déjà se disposent à prononcer la liberté des Noirs, hésiteraient-ils davantage à entrer dans la voie où ils nous verraient marcher? Les planteurs de Cuba ne sentiraient-ils pas le sol leur trembler sous les pieds? Bien plus, le Brésil et le sud des Etats-Unis, où l'esclavage soulève des problèmes tout autrement graves, tout autrement

terribles que dans nos quatre colonies, ne seraient-ils pas forcés d'en chercher la solution avec une plus active et plus inquiète sollicitude? Comment prévoir tout ce qu'entraînerait l'exemple de notre patrie pour les millions d'esclaves épars dans les pays chrétiens? Peut-être l'histoire dirait un jour : L'Angleterre, venue avant la France, a porté les premiers coups à l'esclavage colonial, mais la France a eu la gloire de lui donner le coup de mort.

Les Anglais en conviennent eux-mêmes; et s'ils réclament pour eux l'honneur de la priorité, ils nous accordent celui d'une plus vaste influence d'opinion. C'est de nous qu'ils attendent la victoire définitive. C'est vers nous qu'ils tournent les yeux pour finir l'ouvrage qu'ils ont commencé. Quand ils nous montrent une si grande place à remplir, aurions-nous le cœur assez bas pour la laisser vide?

La France a ouvert, en 1789, une ère nouvelle aux nations. Elle a établi, soutenu, propagé, relevé au prix de son sang la liberté religieuse, la liberté civile, l'égalité des droits, et ces principes feront le tour du globe. Mais une leçon manque à son glorieux enseignement, et tant qu'il restera dans nos colonies un seul esclave, l'œuvre de 1789 ne sera pas achevée.

FIN.

TOULOUSE, IMP. DE A. CHAUVIN ET COMP.



